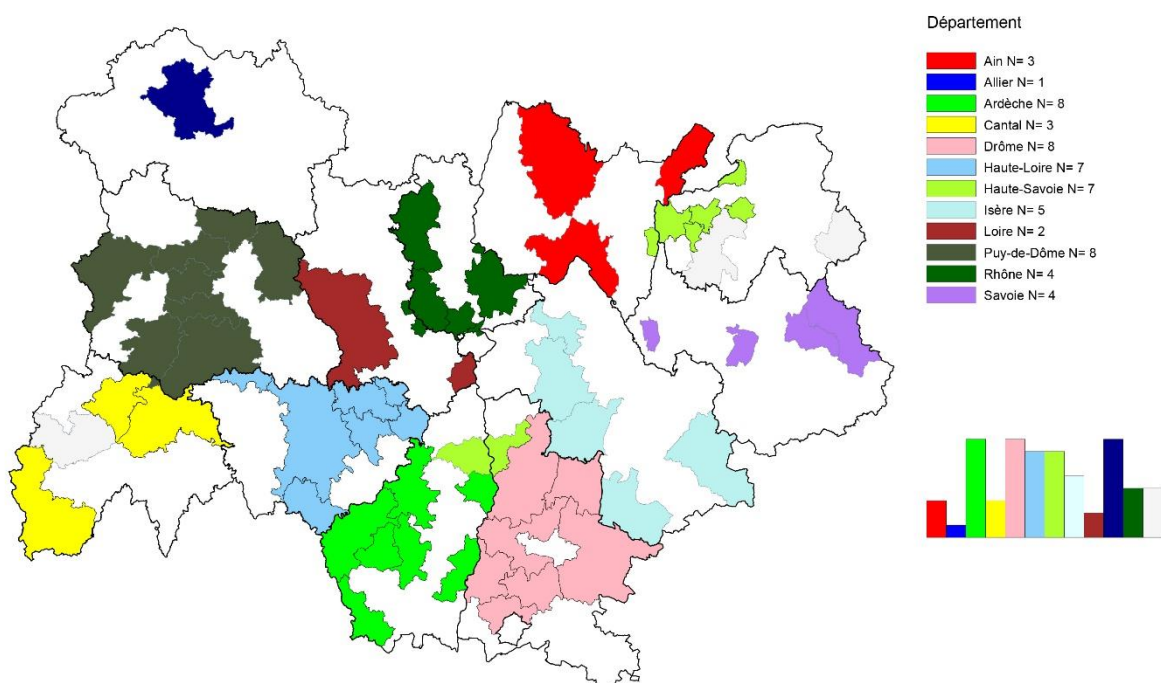


Analyse définitive du questionnaire Pauvreté et précarité en rural, adressé aux EPCI de la région AURA. Octobre 2021, Pierre Le Gall et Claire Delfosse, LER, Patrick Grimault Cap Rural

Nous divisons l'analyse du questionnaire en trois parties. La première effectue un rapide bilan des réponses, les profils et les territoires ayant répondu, ainsi que les difficultés majeures rencontrées. Dans un deuxième temps, nous aborderons des réponses de façon individualisée, brutes. Dans un dernier temps nous effectuerons une analyse plus fine, croisée à l'aide de données Insee, CAF, MSA afin de mieux comprendre les réponses effectuées par les personnes enquêtées.

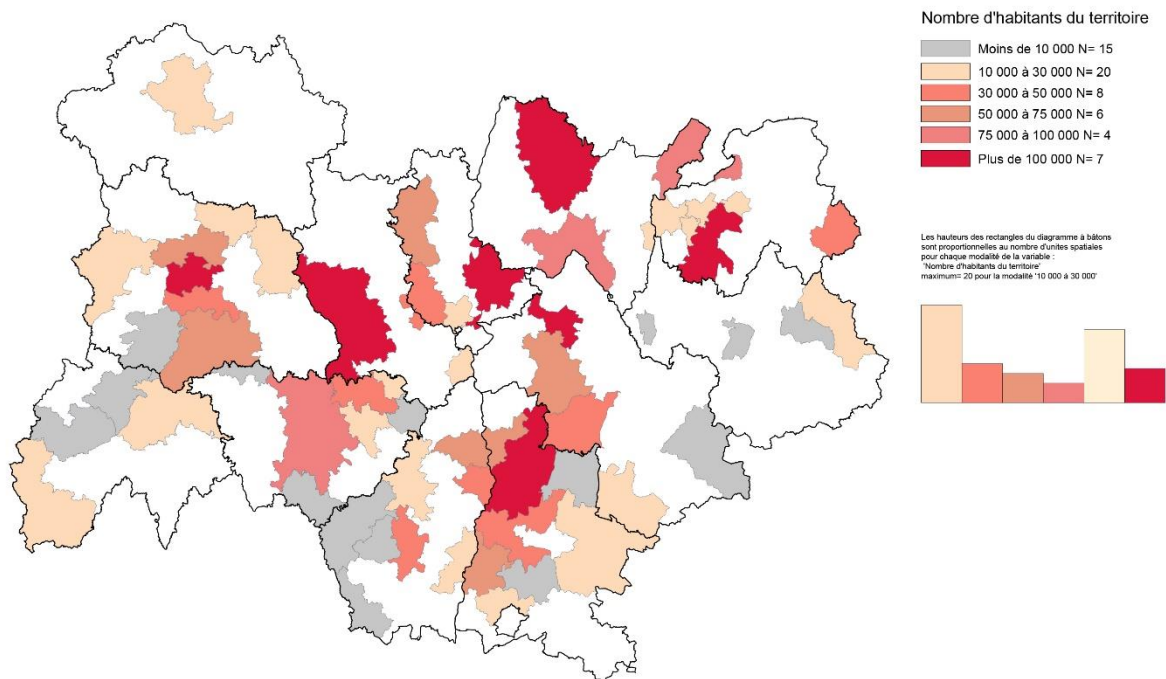
Précisons que nous avons travaillé à partir des réponses définitives prises au 1^{er} octobre 2021, soit deux semaines après avoir quasi intégralement relancé une deuxième fois les territoires n'ayant pas répondu au questionnaire.

1. Préambule des réponses

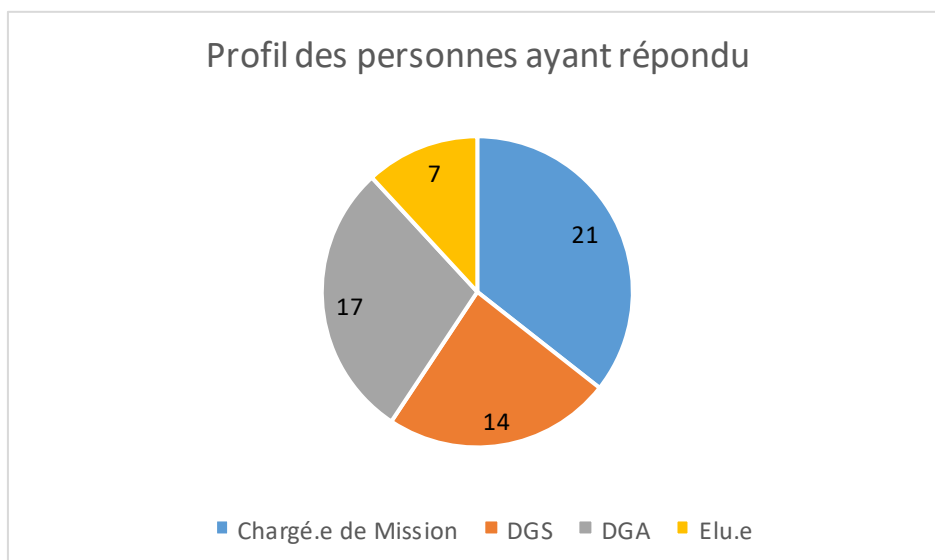


Sur les 172 EPCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous avons reçu 60 réponses exactement, soit un peu moins de 35%. Si l'ensemble des départements sont concernés, certaines disparités apparaissent, notamment des absences remarquables : l'Allier, la Planèze de Saint-Flour-Margeride, vallée de la Maurienne, territoires de PNR (Pilat, Bauges, Chartreuse, Livradois, Baronnies), territoires anciennement industriels (Saint-Etienne, Roanne, Maurienne, Combrailles). Certaines absences sont particulièrement pénalisantes, tant pour saisir des territoires précis, ou des départements peu enquêtés. Il est par ailleurs regrettable que des territoires présents dans les réunions du Groupe de Travail 16 ou en lien avec Cap Rural ou le LER n'aient pas répondu.

Enfin, si nous reprenons la classification des territoires par la MRIE en 2016, deux territoires manquent : la classe « En montagne, aisé, mais emploi précaire » (Est savoyard et haut-savoyard) et « Très âgée et pauvre, dépeuplée, logement vétuste » (Bordure est-ouest de toute l'Auvergne).



La carte ci-dessus indique les différentes classes de territoires ayant répondu. Les territoires de moins de 30.000 habitants sont majoritaires (15 et 20 réponses). Sur le plan démographique, et



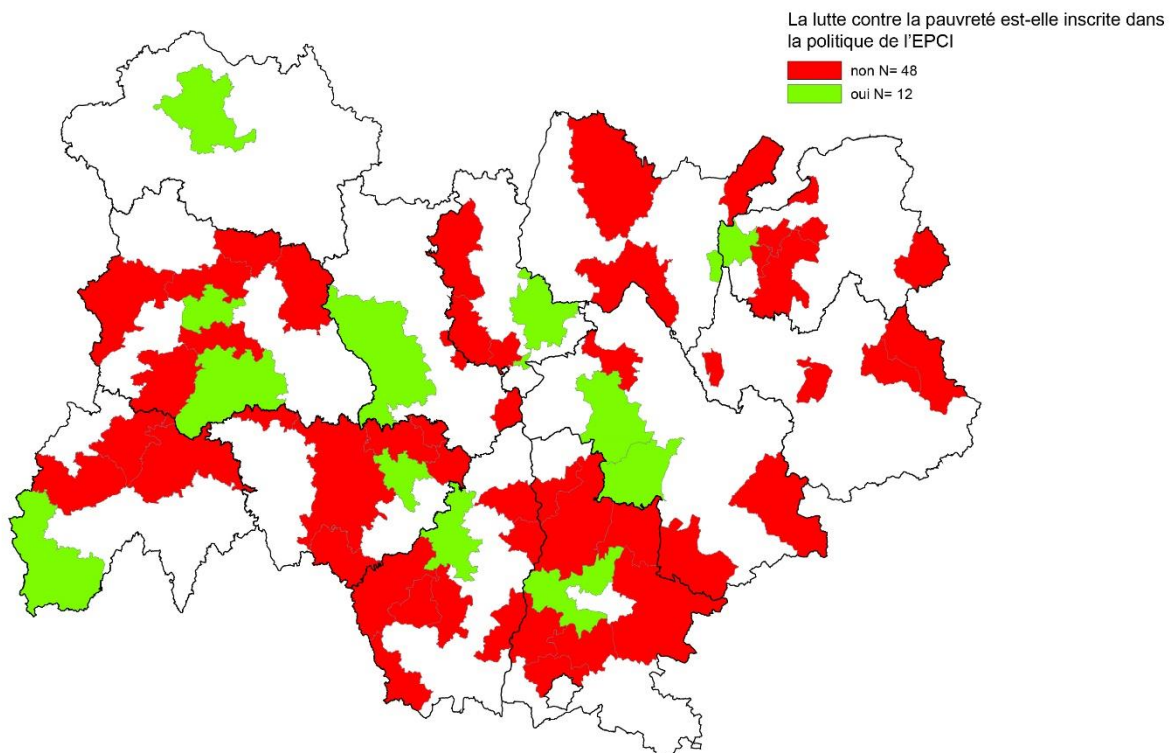
plus généralement géographique nous sommes donc relativement diversifiés et suffisamment représentatifs.

Parmi les soixante réponses, une grande partie de celles-ci a été faite par des agents administratifs (DGS, DGA, Chargé de mission). Dans le cas d'EPCI importantes, les chargés de missions ou

parfois certains chefs de Pôle ou DGA répondaient au questionnaire, au contraire d'EPCI avec de faibles moyens où les DGS se sont chargés des réponses. Dès lors, nous estimons que les questionnaires gagnent à être envoyés à des personnes clés ciblées au préalable en fonction de l'importance de l'EPCI. Il n'est pas forcément judicieux de contacter prioritairement le DGS dans les grandes EPCI. Précisons enfin que les relances téléphoniques doivent régulièrement traverser un premier filtre effectué par les secrétariats auxquels il faut parfois redoubler d'arguments afin d'obtenir le contact de l'interlocuteur clé.

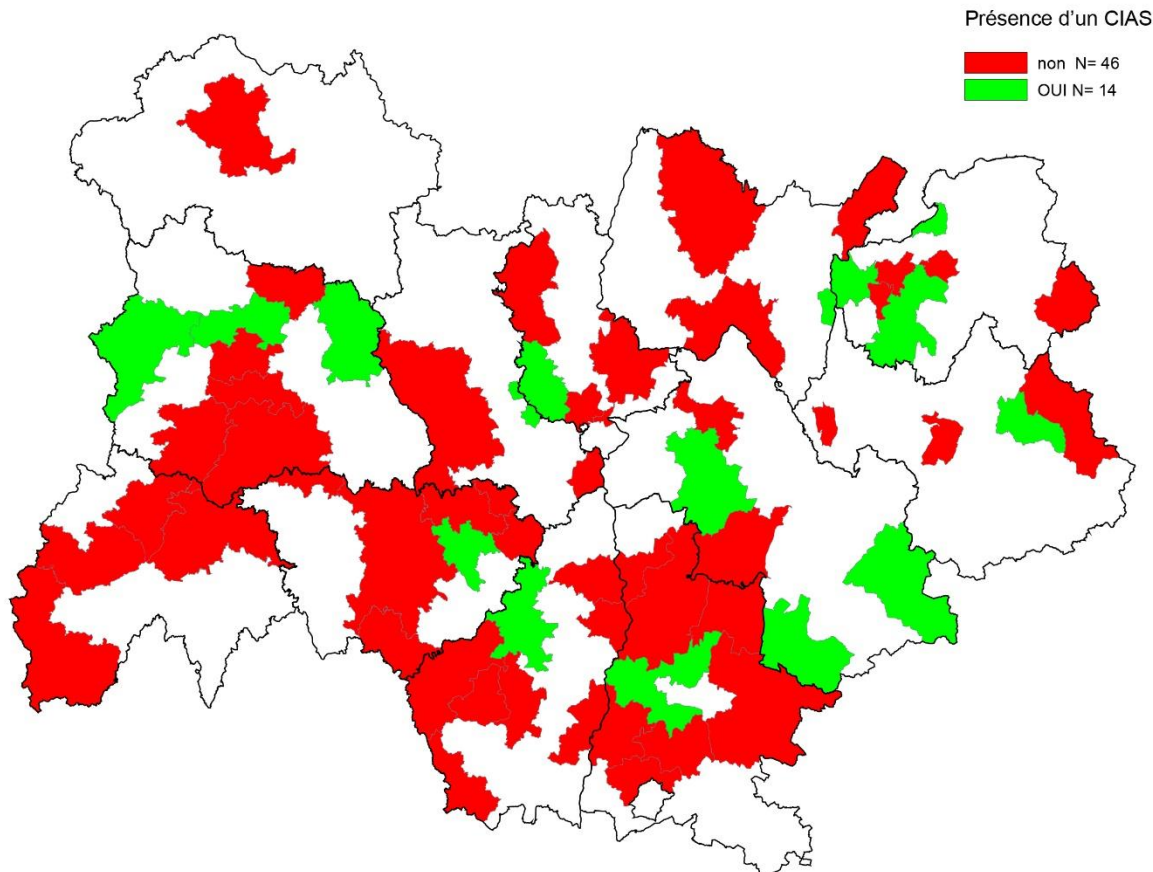
2. Analyses brutes en « silos » des réponses

Cette deuxième partie a pour objet l'analyse individualisée de chaque question/réponse, avec un appui cartographique. Ce dernier point signifie que nous abordons dans cette partie surtout les points pouvant être cartographiés et ne nécessitant pas de données complémentaires ni d'analyses croisées.



Cette première carte symbolise la place de la lutte contre la Pauvreté-Précarité en rural dans les territoires. 75% des EPCI ayant répondu au questionnaire n'ont pas de compétence précise et officielle sur le sujet. En revanche, parmi celles disposant d'une politique établie, si nous trouvons des agglomérations (Clermont, Lyon) et des sous-préfectures (Issoire, Montbrison), ceci n'est pas systématique : les villes d'Annecy, Bourg-en-Bresse, Valence ou encore le Puy-en-Velay ayant répondu ne pas avoir de politique en ce sens.

Dans les territoires ruraux, il s'agit surtout d'une volonté politique, moins par la présence de structures intercommunales dédiées, la série de cartes ci-dessous illustre ce paradoxe.



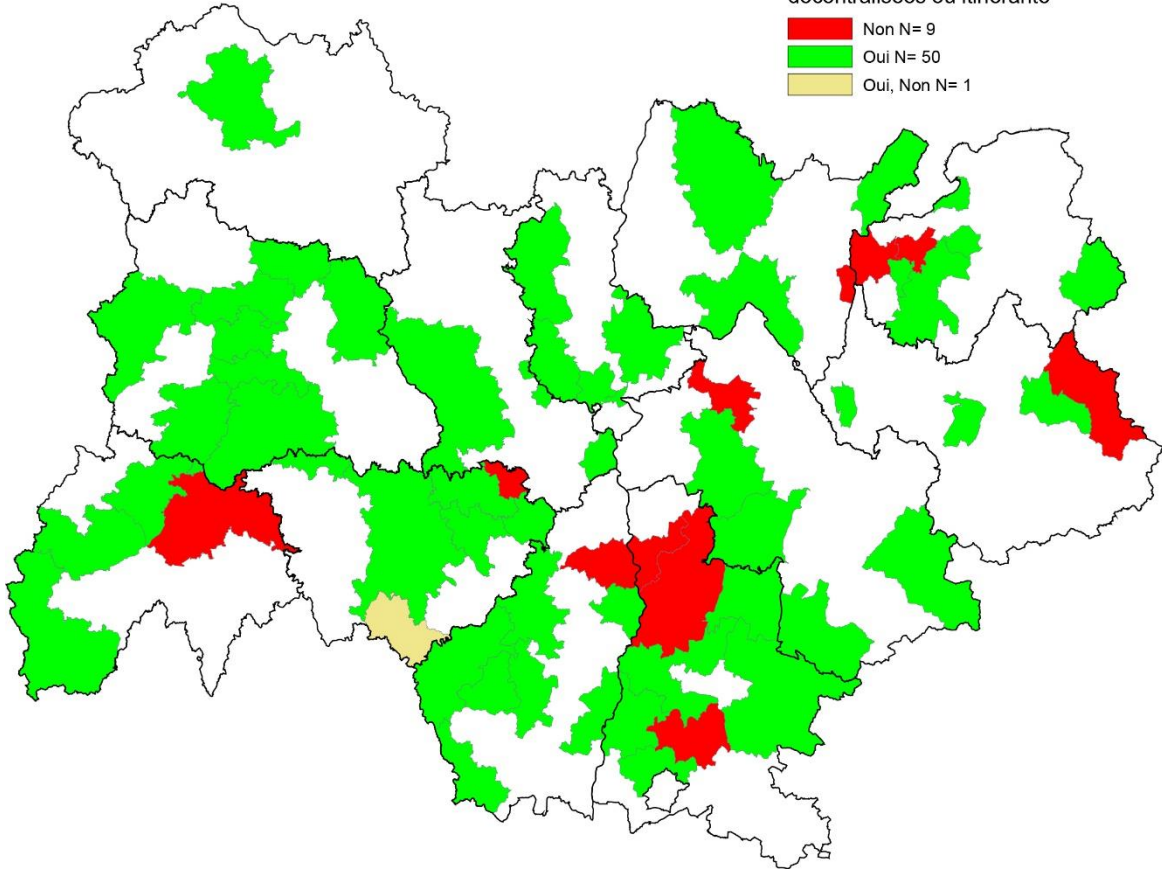
Sur les 12 territoires ayant affirmé disposer d'une politique de lutte contre la PP, seuls 5 disposent d'un CIAS. A l'inverse 7 EPCI qui disposent d'un CIAS ont estimé ne pas avoir de politique de lutte contre la PPR. Il serait ici intéressant d'interroger ces territoires estimant ne pas agir contre la PP en dépit d'un CIAS. L'hypothèse d'actions cloisonnées autour d'un public précis (comme les personnes âgées par exemple), et moins dans une logique territoriale destinée à un public élargi, serait un premier élément de réponse.

En revanche, il faut constater, hormis le cas de la commune d'Annecy, voire pour les communes d'Annemasse, de Voiron et de Thiers, que les CIAS demeurent davantage présents en milieu rural.

L'ensemble des données suivantes présentées dans la série cartographique ci-dessous, ne révèle pas de dynamique précise ou tout du moins de distinction forte entre les territoires ruraux/péri/urbain ou à forte/faible densité. Notons au préalable dans les cartes ci-après l'importance de l'itinérance. Le sujet des missions locales sera abordé dans la partie suivante. Nous pouvons enfin produire difficilement une analyse autre que cartographique pour les CLS et CTG, par manque de données qualitatives sur la création, l'organisation et les apports de telles conventions dans les territoires concernés.

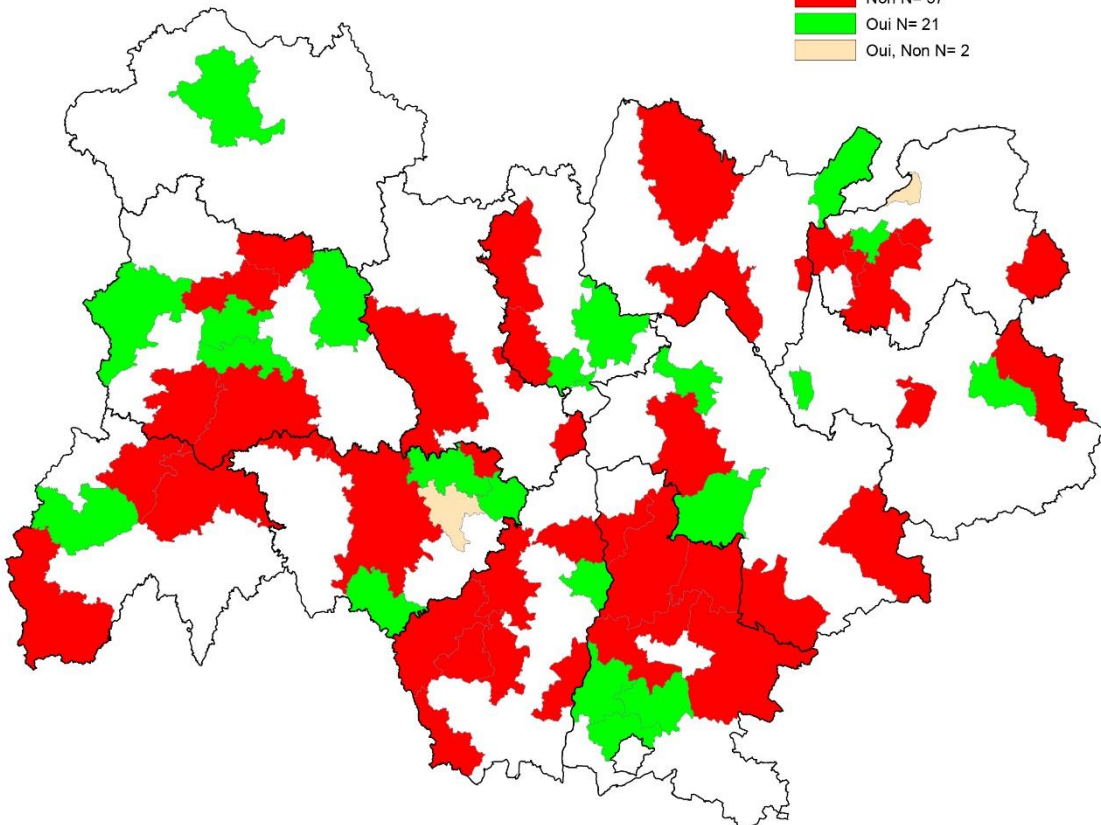
Mettez-vous en place des missions d'accueil décentralisées ou itinérante

- Non N= 9
- Oui N= 50
- Oui, Non N= 1

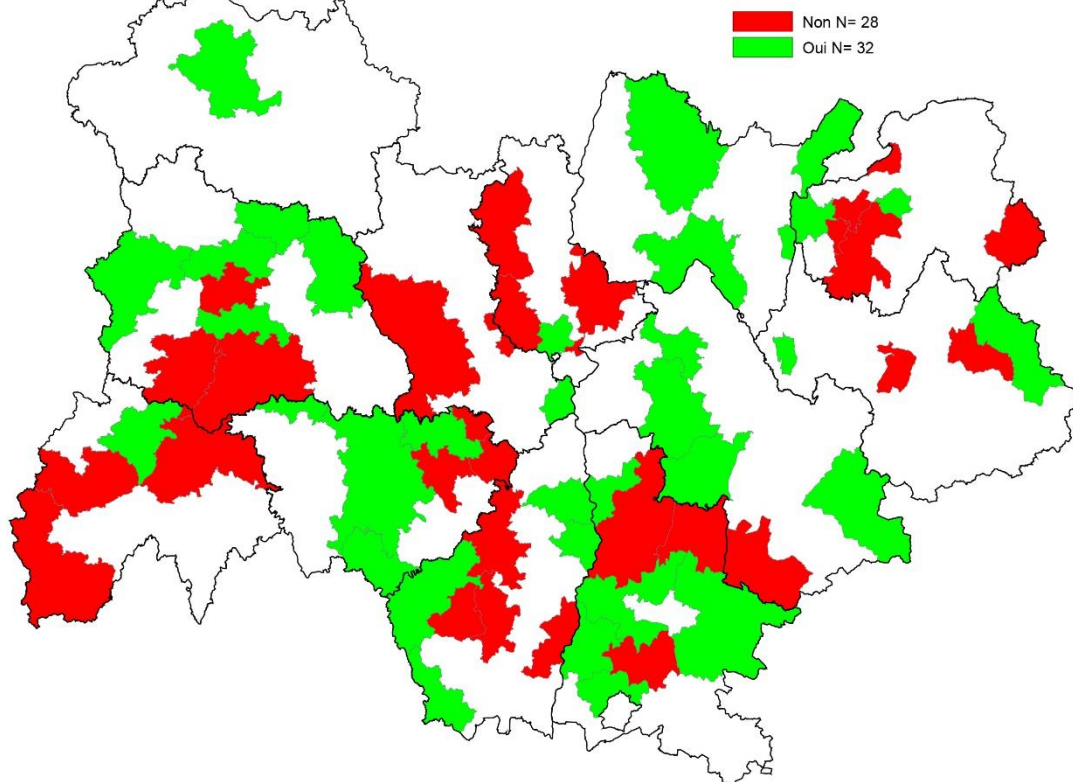


Présence d'un Contrat Local de Santé

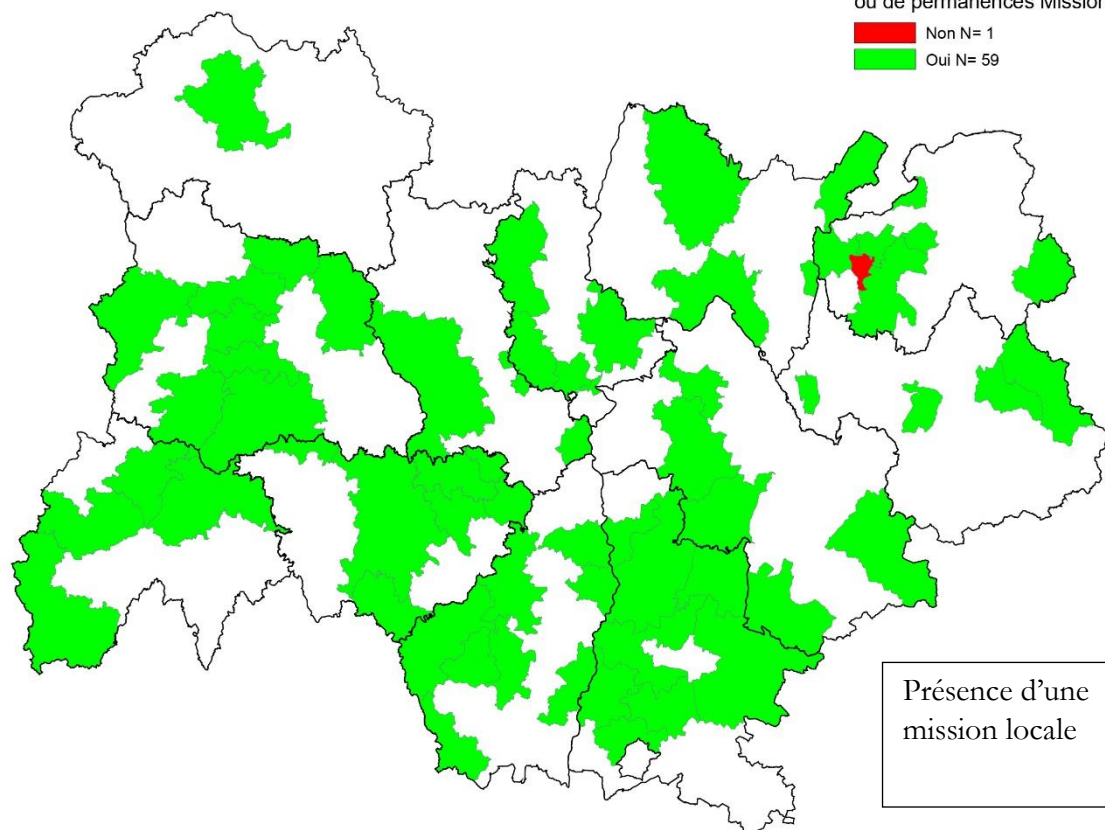
- Non N= 37
- Oui N= 21
- Oui, Non N= 2



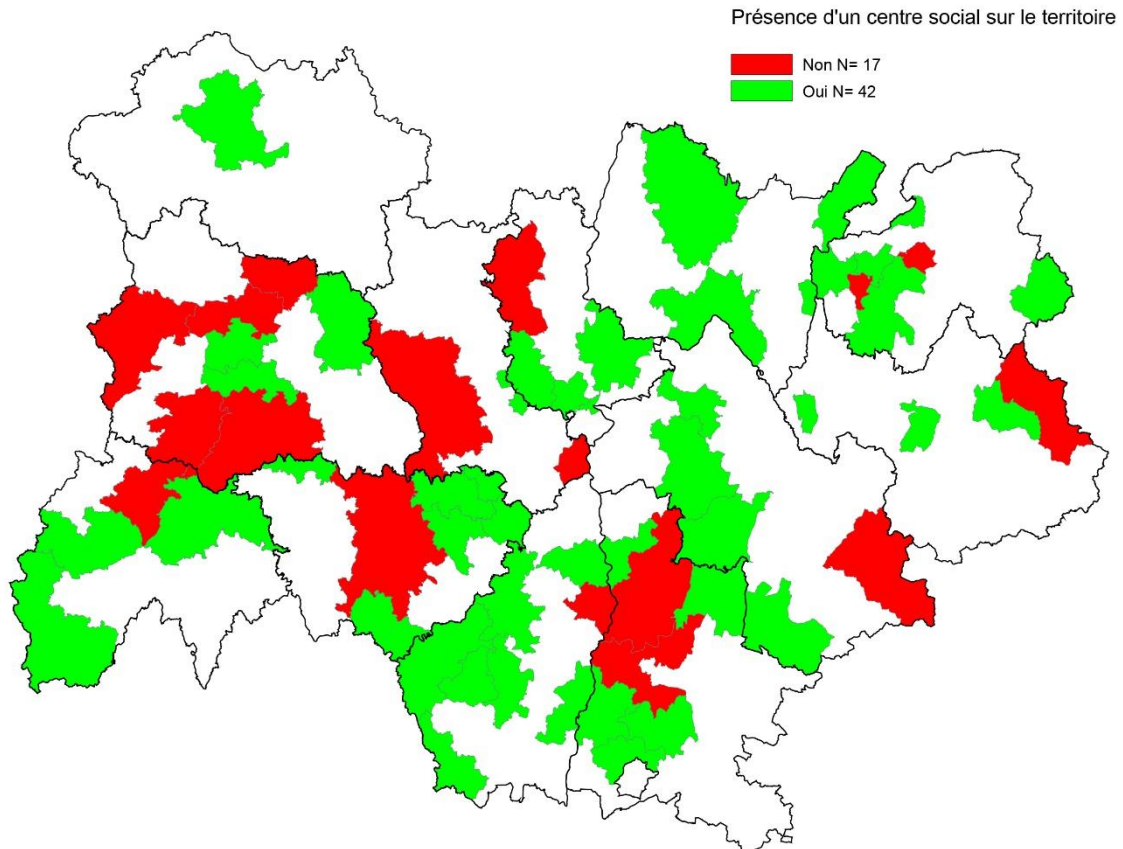
Présence d'une Convention Territoriale Globale



Présence d'une Mission locale ou de permanences Mission locale

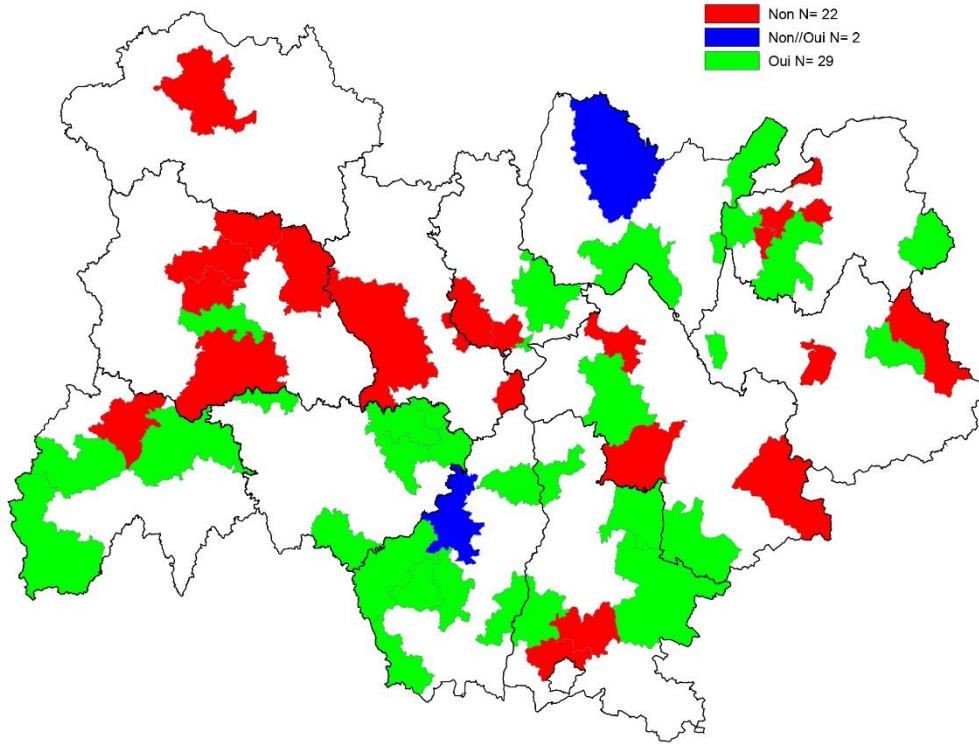


Présence d'une mission locale

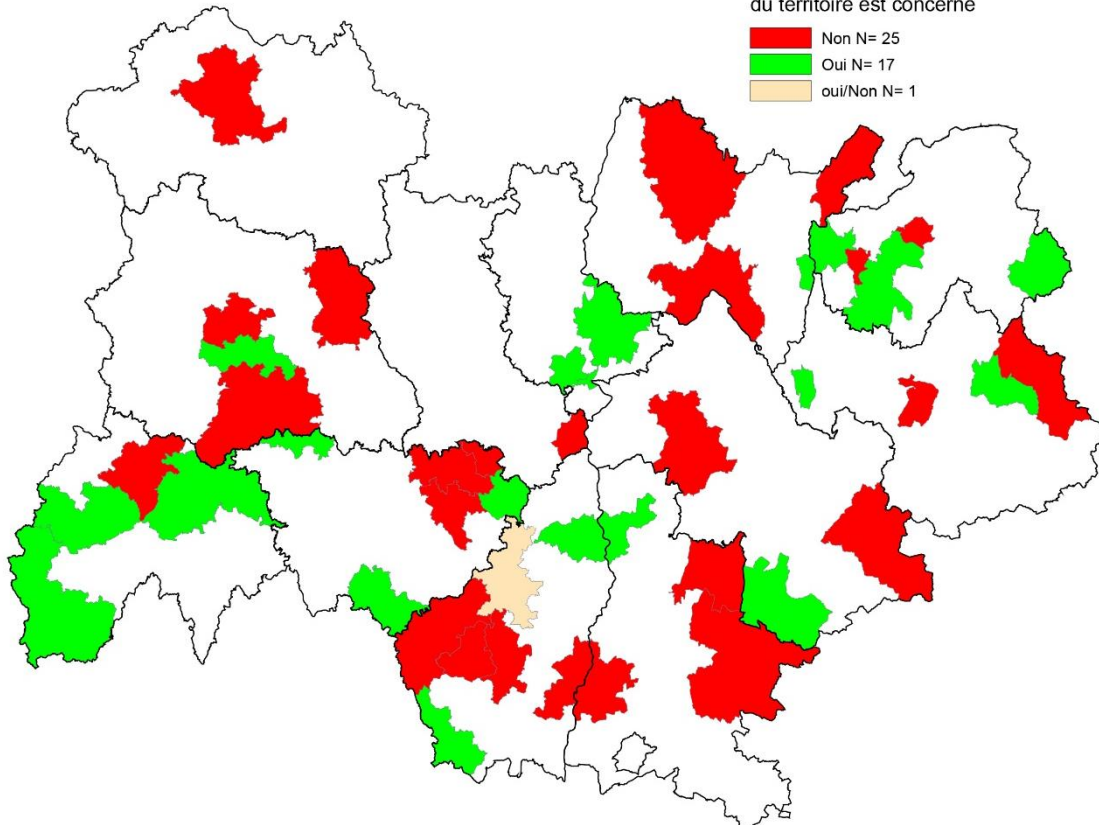


La question de la présence d'un centre social était complétée par une série de questions complémentaires sur les actions et personnes/équivalent temps pleins concernés, puis l'éventuelle action en milieu rural, en intégralité ou non. Parmi les territoires ayant répondu par l'affirmative à la présence d'un centre social, le détail des réponses qui suivaient révèlent une omniprésence de centres sociaux pour la jeunesse : Relais d'Assistance Maternel (RAM), des Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP), des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje), voire quelques Mission Locale Jeunes (MLJ). Certains de ces centres sociaux sont parfois disséminés dans le territoire. Généralement, hormis dans le cas de RAM délocalisés ou itinérants, les centres bourgs ou la ville principale concentre les activités, notamment les maisons/espaces France Services. L'itinérance de centres sociaux a été évoquée également par 14 territoires.

Le centre social intervient-il sur l'espace rural du territoire



Si oui, est-ce que l'ensemble de l'espace rural du territoire est concerné



3. Analyses croisées : une cohérence entre situations statistiques, situations observées par les acteurs et actions menées par les EPCI ? Quels partenariats pour quelles thématiques ?

Nous déclinons cette partie en deux points. Nous analyserons tout d'abord, en poursuivant l'analyse cartographique, les publics identifiés comme étant en situation de PP, que nous confronterons avec les données Insee. L'objectif de cette partie est de questionner les publics identifiés comme en situation de PP par les agents/élus territoriaux, ceux signalés par les statistiques, ainsi que les publics concernés par les politiques de PP.

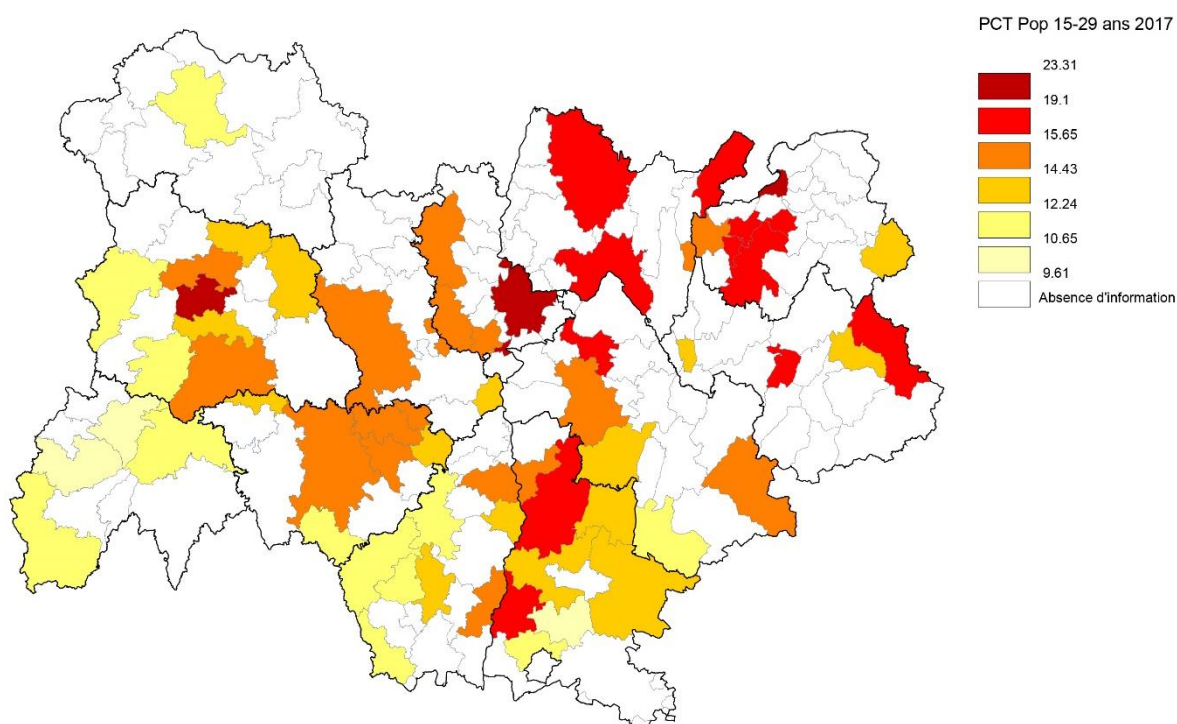
Dans un second temps, nous aborderons les moyens mis à disposition par les EPCI, ainsi que les situations de PP identifiées.

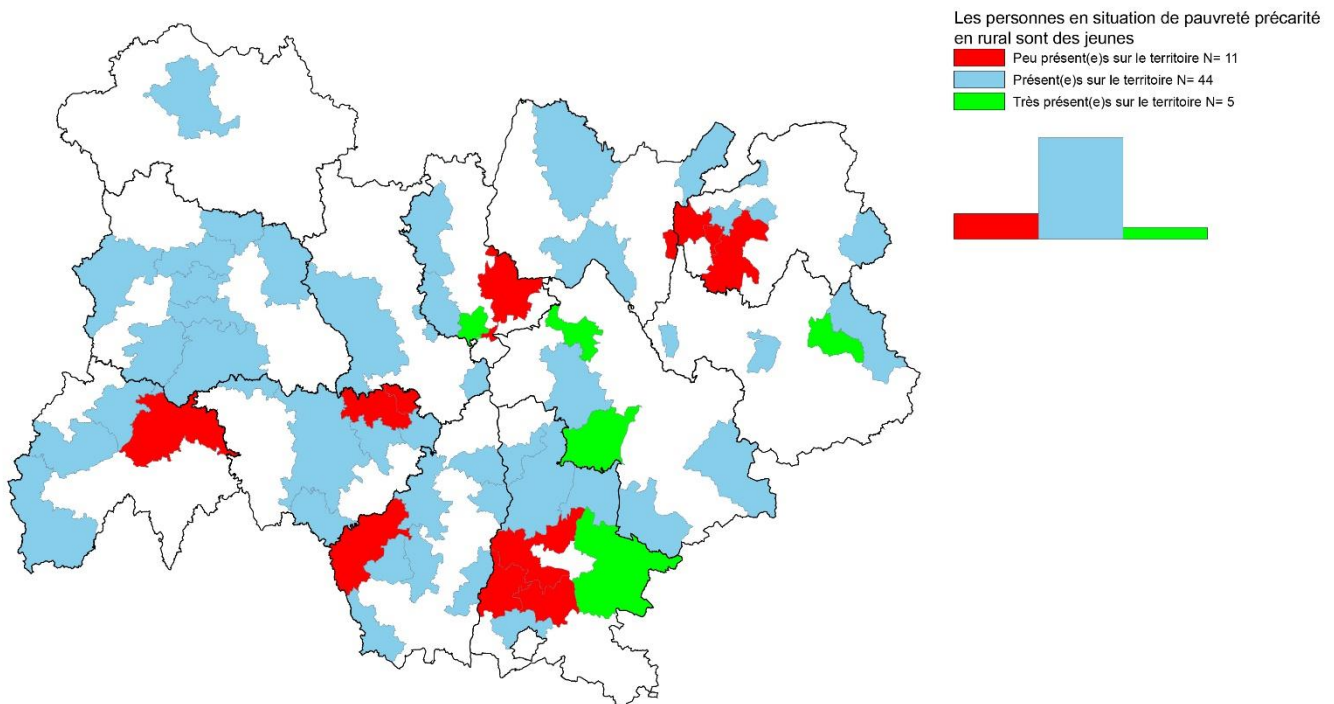
3.1 Analyses des publics, des décalages entre ceux repérés et les réalités de terrain

Cette sous-partie aborde essentiellement les réponses aux questions fermées formulées sous le format suivant : « *Les personnes en situation de pauvreté précarité en rural sont plutôt des [...]* ». En amont de chaque réponse au questionnaire, nous pondérons l'importance de la classe dans les territoires, en dehors de leur situation socio-économique, à partir de données Insee, Caf, Msa cartographiées.

3.1.1 Les jeunes

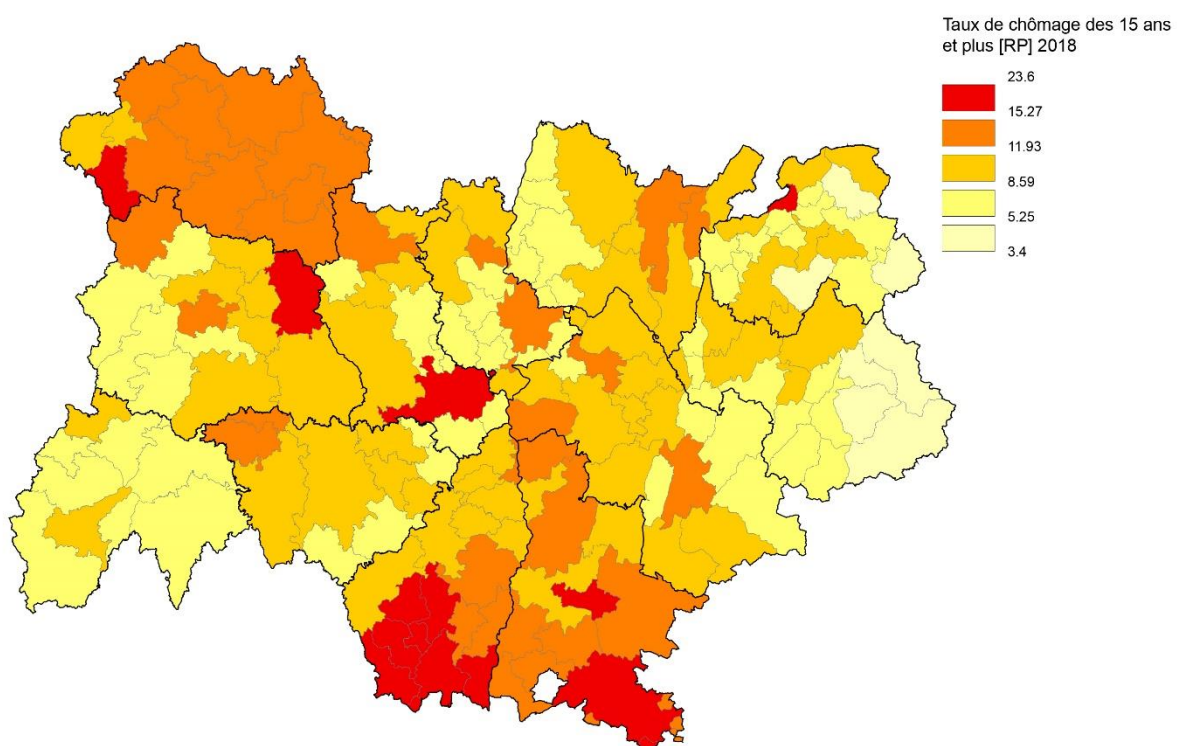
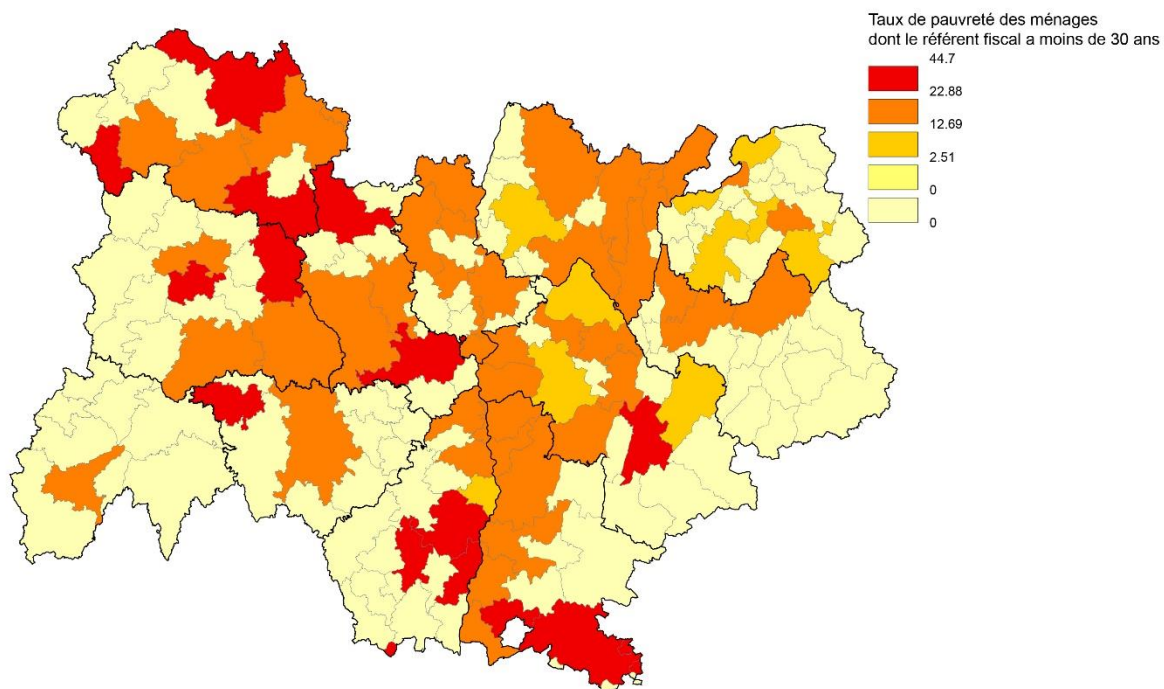
Au préalable de toute analyse, nous soumettons ci-dessous une carte de l'importance des jeunes au sein des EPCI ayant répondu au questionnaire. A l'image de l'ensemble des EPCI françaises, la population jeune (15-29 ans) reste plus représentée dans les agglomérations et pôles urbains. Notons cependant le cas de CC de Haute-Tarentaise.



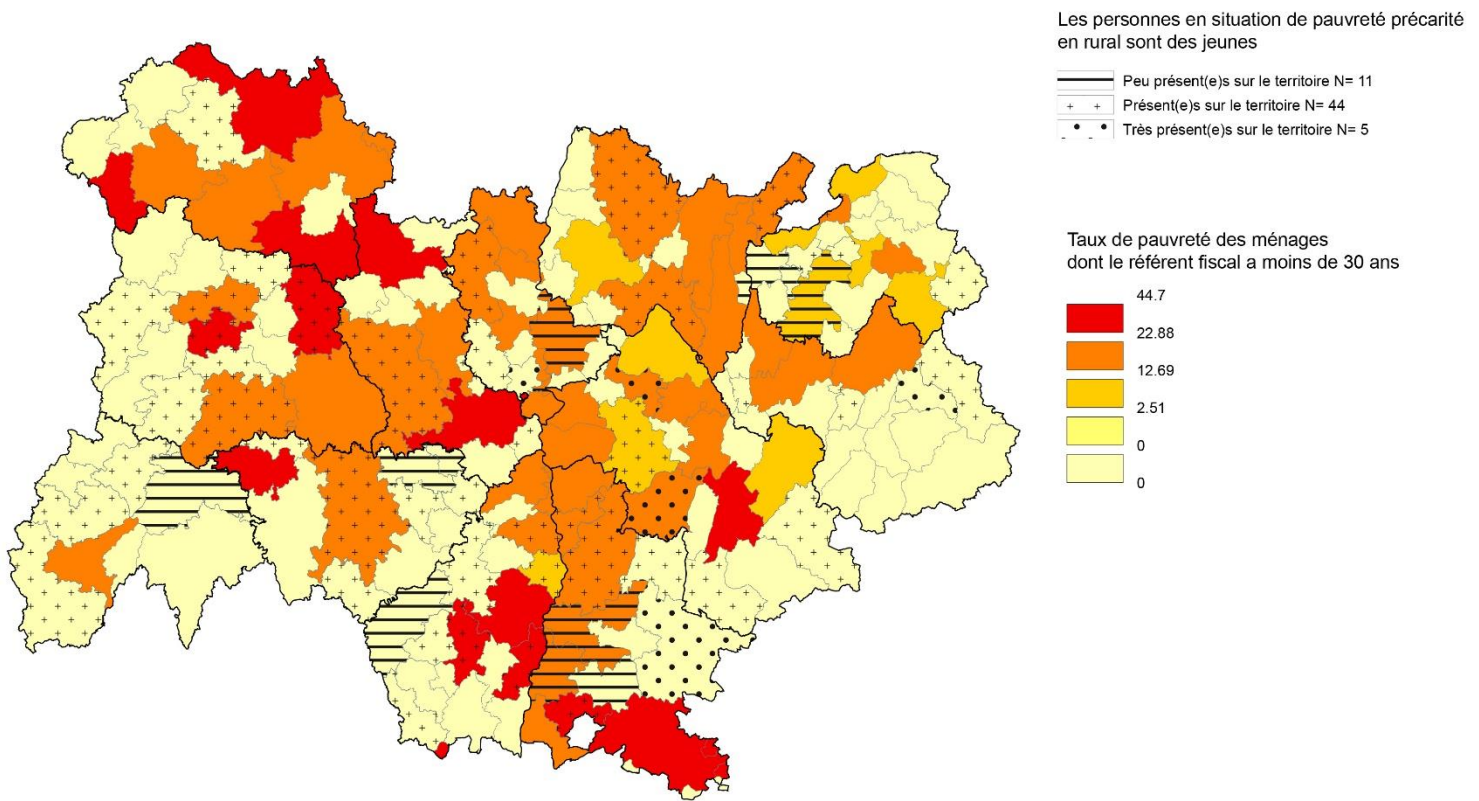


Cette carte soulève plus d'interrogation à l'heure actuelle, notamment pour les territoires ayant estimé que les jeunes en PP étaient « très présents ». En effet, si le cas du Diois, voire celui d'Aime en Savoie, s'explique par l'installation de jeunes non issus du territoire et lié au contexte du territoire et parfois d'un emploi saisonnier fortement affecté (pour le territoire d'Aime), nous ne sommes pas en mesure d'expliquer les réponses pour les 3 autres territoires concernés. Une hypothèse de réponse serait peut-être celui d'un report de la situation des parents sur celles des jeunes.

Le croisement avec des données Insee peut apporter des éléments de réponse.



La carte du taux de chômage chez les 15-29 ans par EPCI permet une première confrontation avec les perceptions collectées dans les questionnaires. Nous ne pouvons tirer d'éléments



concernant des EPCI estimant avoir de jeunes « très présents » en situation de PP et les chiffres du chômage. Toutefois, l'analyse du cas des EPCI de Thiers, avec un fort taux de chômage chez les jeunes mais dont les réponses au questionnaire n'ont pas démarqué cette classe d'âge doit nous interpeller et rappeler le caractère estimatif du questionnaire. Enfin, nous regrettons que les territoires à fort taux de chômage chez les jeunes (entre 22 et 44%) n'aient pour la plupart pas répondu au questionnaire. Nous proposons pour aller plus loin dans l'analyse par une fusion des cartes présentées précédemment.

La carte ci-dessus, construite à partir des réponses aux questionnaires et l'indice Insee sur le taux de pauvreté chez les foyers fiscaux de moins de 30 ans permet de confronter les perceptions aux réalités des territoires.

Ainsi, parmi les cinq territoires ayant déclaré avoir de nombreux jeunes en situation de PP, aucun ne figure parmi des taux élevé au sens de l'Insee. Toutefois, si nous ne pouvons expliquer la différence entre la perception des agents de la CC des Monts du Lyonnais et les chiffres Insee, le Diois et la CC des versants d'Aime présentent des situations analogues de jeunes en situation de PP mais non référencés sur le territoire (travailleurs saisonniers notamment).

En revanche, certains territoires semblent, aux vues des chiffres Insee, minimiser la PP des jeunes (Clermont-Ferrand, EPCI d'Ardèche Aubenas et Rhône Coiron, CC Enclave des Papes-Pays de Grignan). De même, certains territoires estiment les jeunes comme étant peu présents en situation de PP, les données Insee traduisent toutefois un constat plus alarmant (Lyon, Valence).

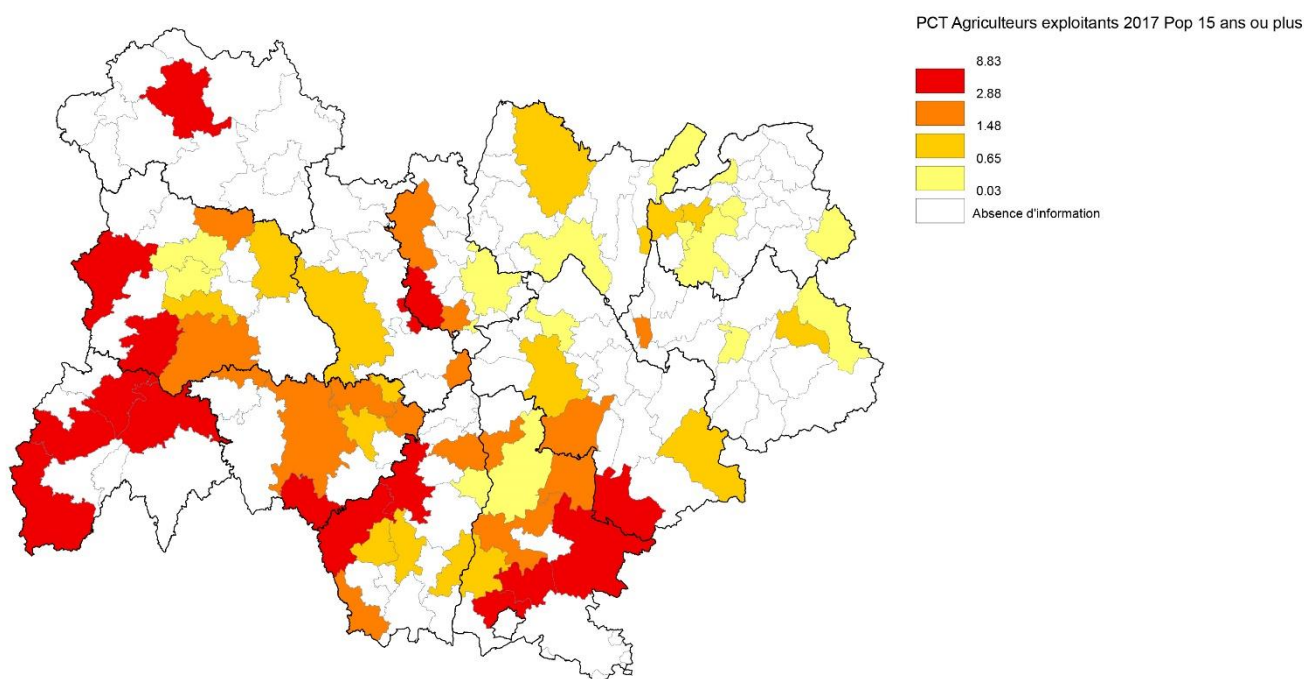
Enfin certains jugements demeurent synchronisés avec les données Insee.

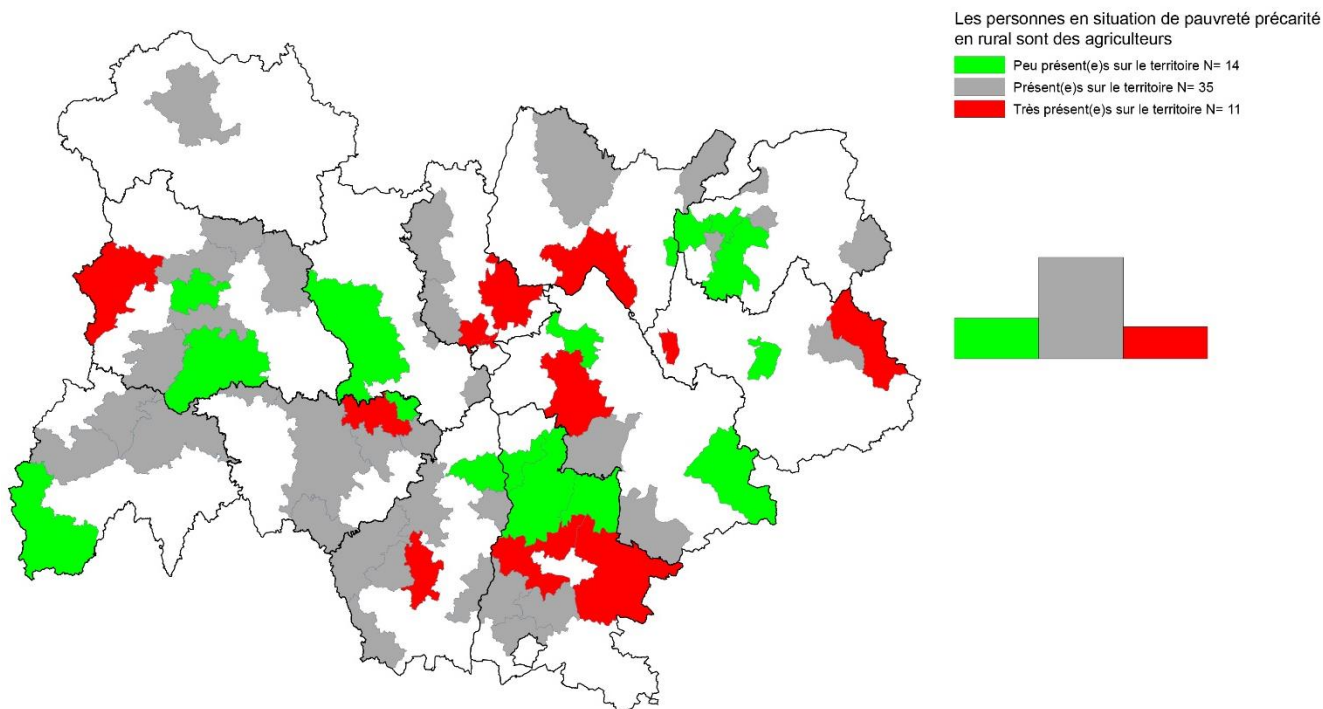
Dès lors, d'une manière générale, il existe une tendance à la sous-estimation de l'importance des jeunes comme public en situation de PP.

3.1.2 Les agriculteurs

En préambule de notre analyse des agriculteurs, nous présentons ci-après une carte de l'importance démographique des agriculteurs dans les territoires ayant répondu au questionnaire. La distinction démographique entre les anciennes régions Auvergne et Rhône-Alpes, visible sur cette carte, a été longuement documentée. La population agricole demeure effectivement plus importante dans une région auvergnate plus rurale. Précisons toutefois que la carte ci-dessous présente les agriculteurs exploitants, et n'intègre pas les salariés.

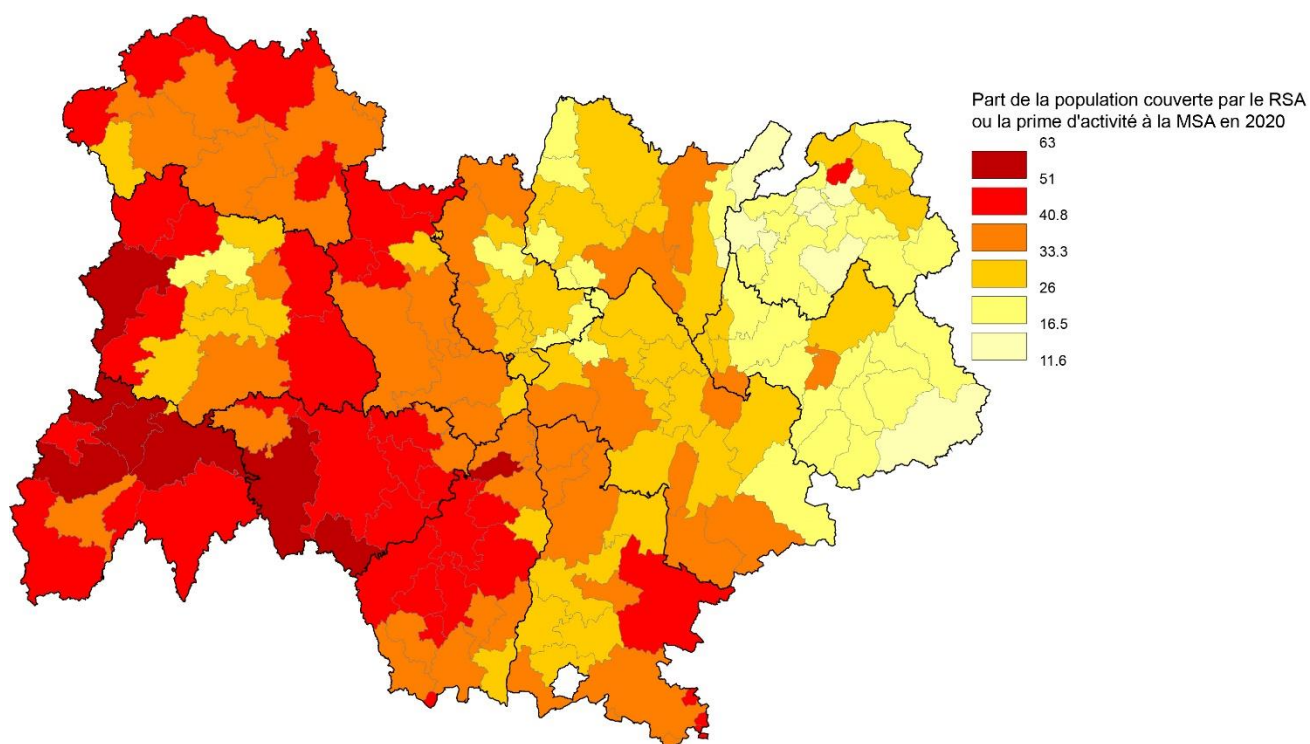
De même, il est nécessaire de rappeler que la classe « agriculteur » est la seule du questionnaire relevant d'une catégorie socio-professionnelle et non liée à l'âge (jeune, retraité) ou la situation sociale (monoparentale, nouveaux arrivants, migrants).





Au premier abord, la carte ci-dessus laisse entrevoir une perception des agriculteurs en situation de PP indépendante de leur importance démographique (Ain et Savoies, ou au contraire Cantal) ou des modèles agricoles dominants (les régions d'élevage alpines ou du Massif central, polyculture dans le Drôme) dans les territoires.

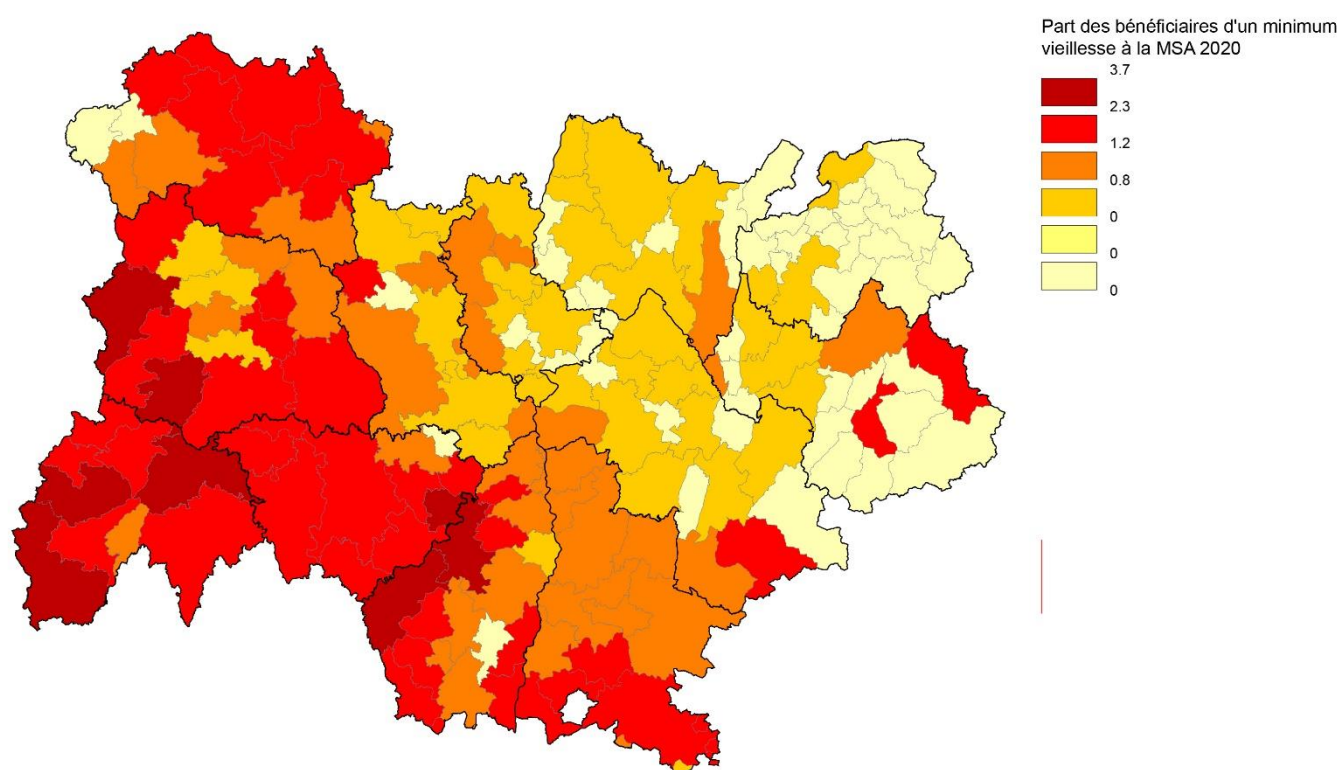
Pour aller plus loin dans l'analyse, il est nécessaire de confronter les ressentis des agents par les données de la MSA. La carte ci-dessus infirme certains constats, grâce aux pourcentages des bénéficiaires du RSA.



La part de la population couverte par le RSA ou la prime d'activité à la MSA en 2020 est calculée par la MSA de la manière suivante : « Rapport entre le nombre de personnes couvertes par le RSA ou la prime d'activité à la MSA et le nombre de personnes couvertes toutes prestations légales de la branche Famille à la MSA à une date donnée. ». Ce rapport intègre ici l'ensemble des personnes inscrites à la MSA, peu importe leur profession (exploitant, ouvrier, etc.).

Ainsi, s'il serait nécessaire de détailler selon les types d'agriculture, la situation des agriculteurs en situation de PP semble plus prégnante en Auvergne, et plus généralement dans le Massif central. Si certaines réponses au questionnaire confirment les données Insee, d'autres en revanche se trouvent plus en décalage (exemple de la châtaigneraie, ou contraire l'Oisans ou les Monts du lyonnais).

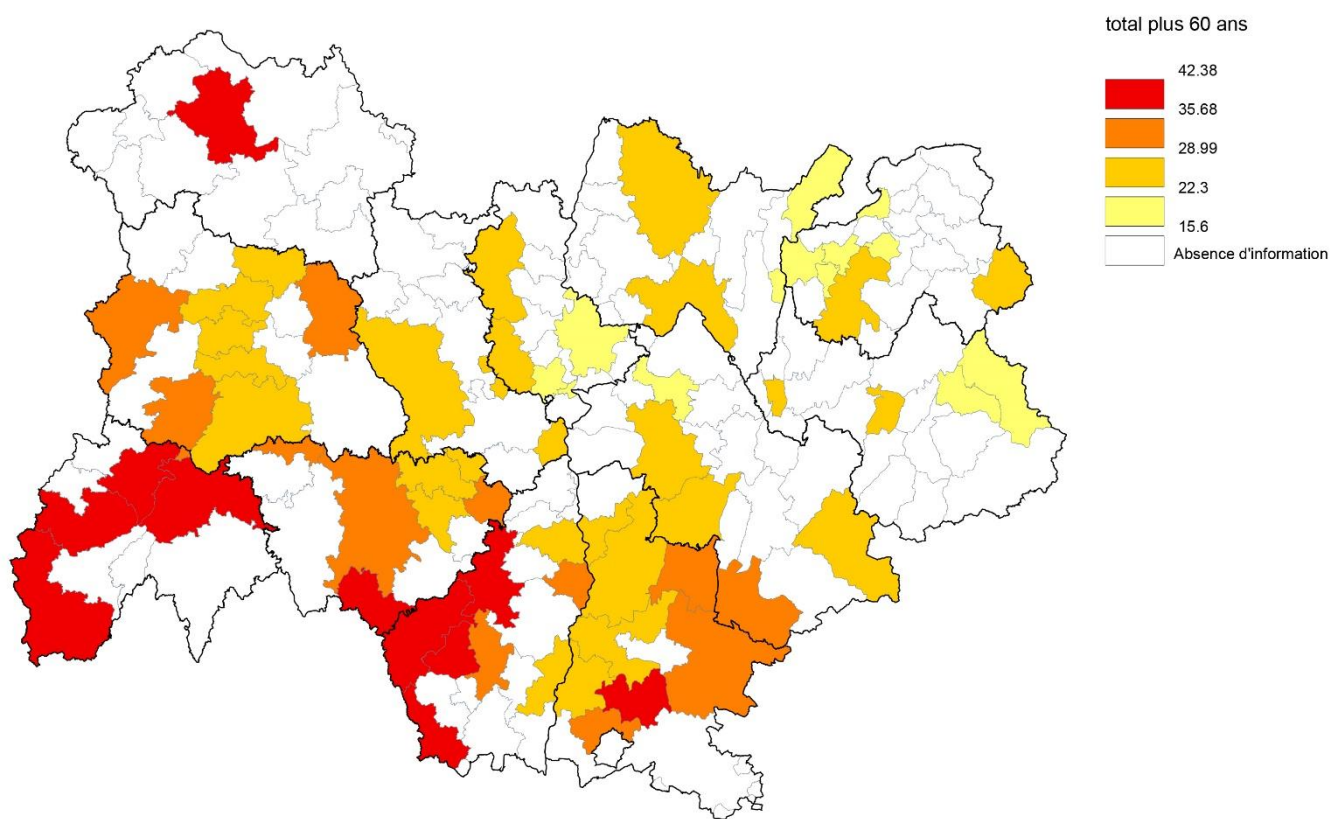
L'analyse isolée des retraités inscrits à la MSA confirme la tendance :



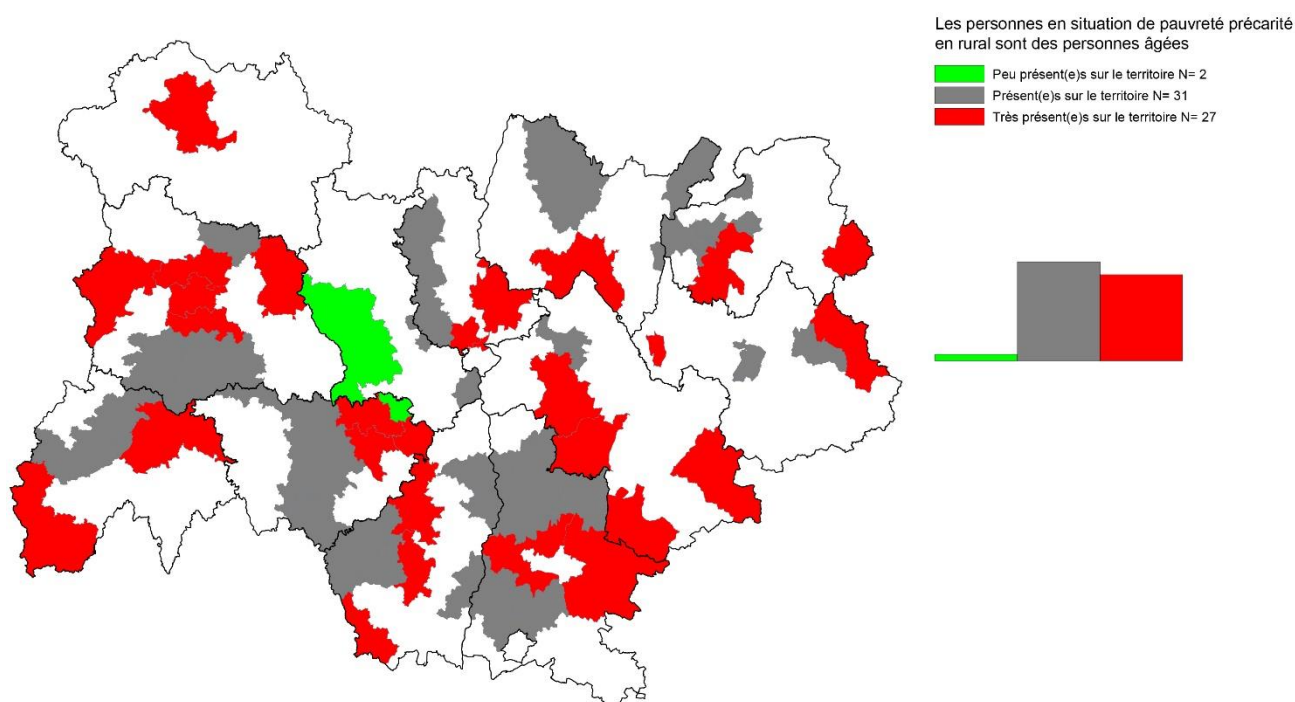
La part des bénéficiaires d'un minimum vieillesse à la MSA provient du rapport entre la population retraitée bénéficiaire d'un minimum vieillesse (ancienne allocation du minimum vieillesse (FSV) et ASPA) à la MSA et la population retraitée à la MSA à une date donnée. S'il semble logique, dans des territoires plus agricoles, de rencontrer des taux plus élevés de bénéficiaire du RSA dépendants de la MSA, cet élément n'est pas le seul à pouvoir expliquer cette cartographie. Le cas de l'agriculture (mais aussi les ouvriers par exemple) souligne l'importance de croiser la situation socio-économique d'une classe de population avec la situation locale du secteur économique concerné.

En conclusion, à l'image de la classe précédente, les jeunes, nous constatons également une légère sous-estimation de la situation socio-économique des agriculteurs.

3.1.3 Les retraités

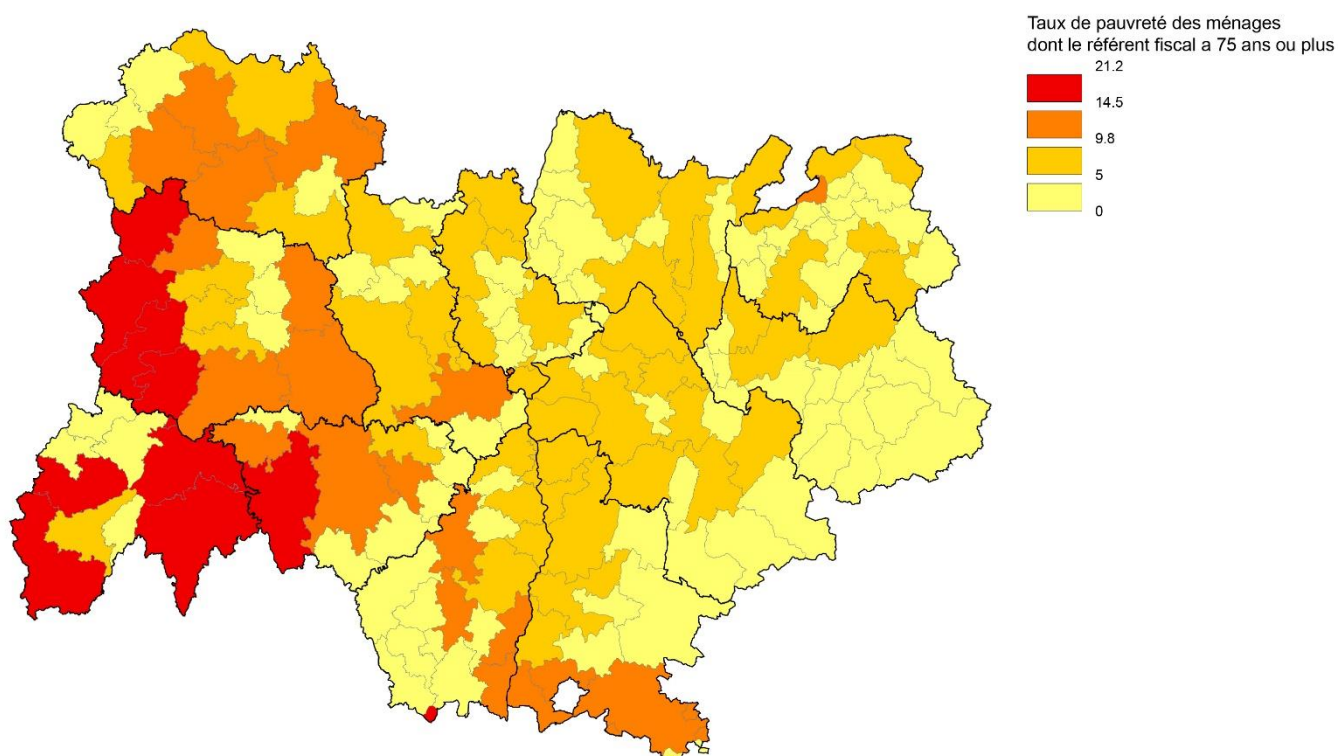


La carte ci-dessus présente également une disparité démographique entre l'Auvergne et Rhône-Alpes, la première ayant un pourcentage de personnes de plus de 60 ans supérieur. Construite uniquement à partir des EPCI ayant répondu au questionnaire, la situation présentée dans cette



carte ne diffère pas de l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

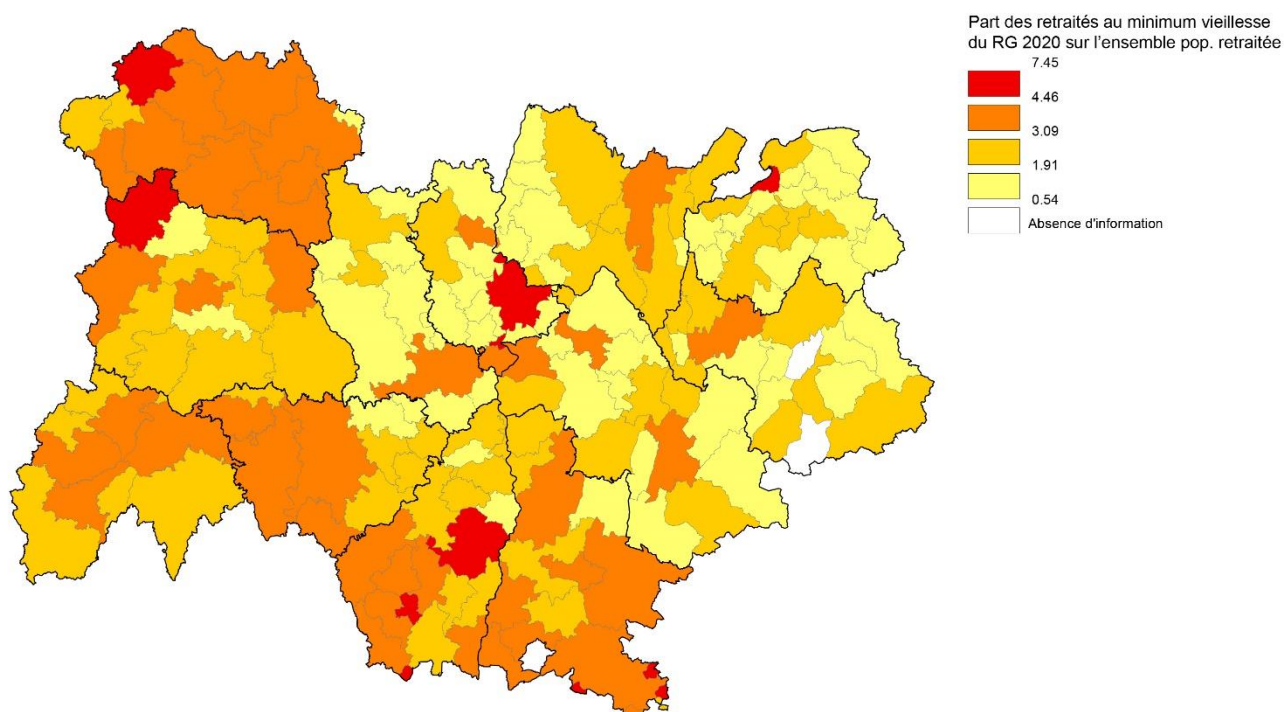
La carte ci-dessus issue des réponses aux questionnaires semble indiquer une présence notable



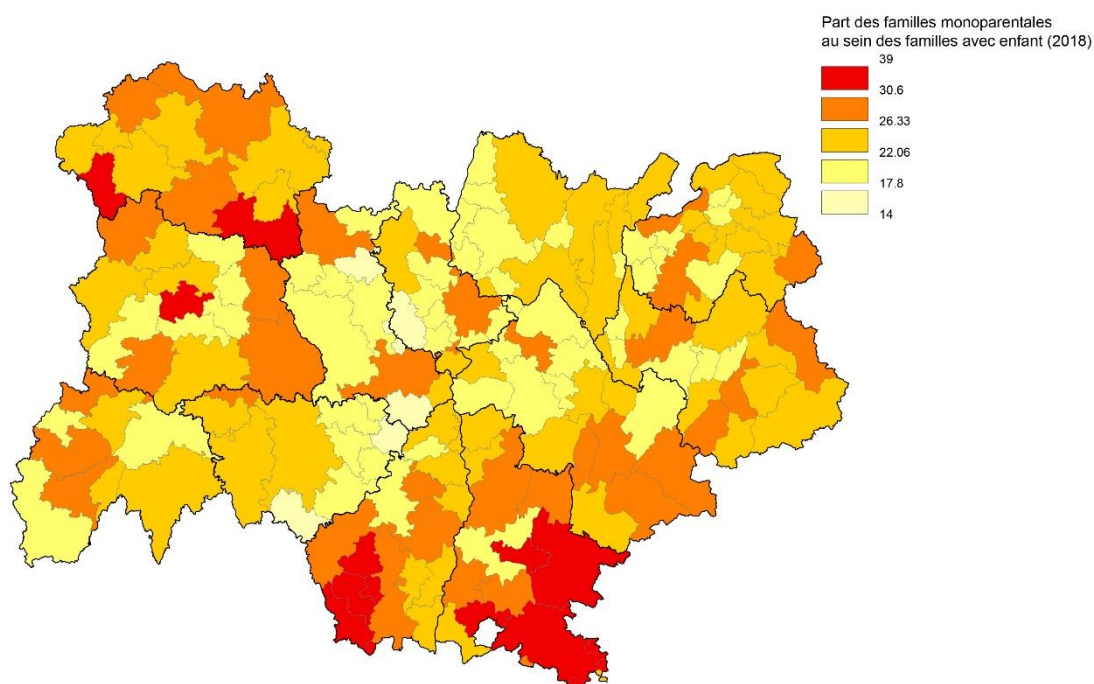
des personnes âgées en situation de PP. Un ressenti juste au regard de la carte ci-dessous.

Cette carte traduit que dans certains territoires, plus de 14% des personnes de plus de 75 vivent sous le seuil de pauvreté.

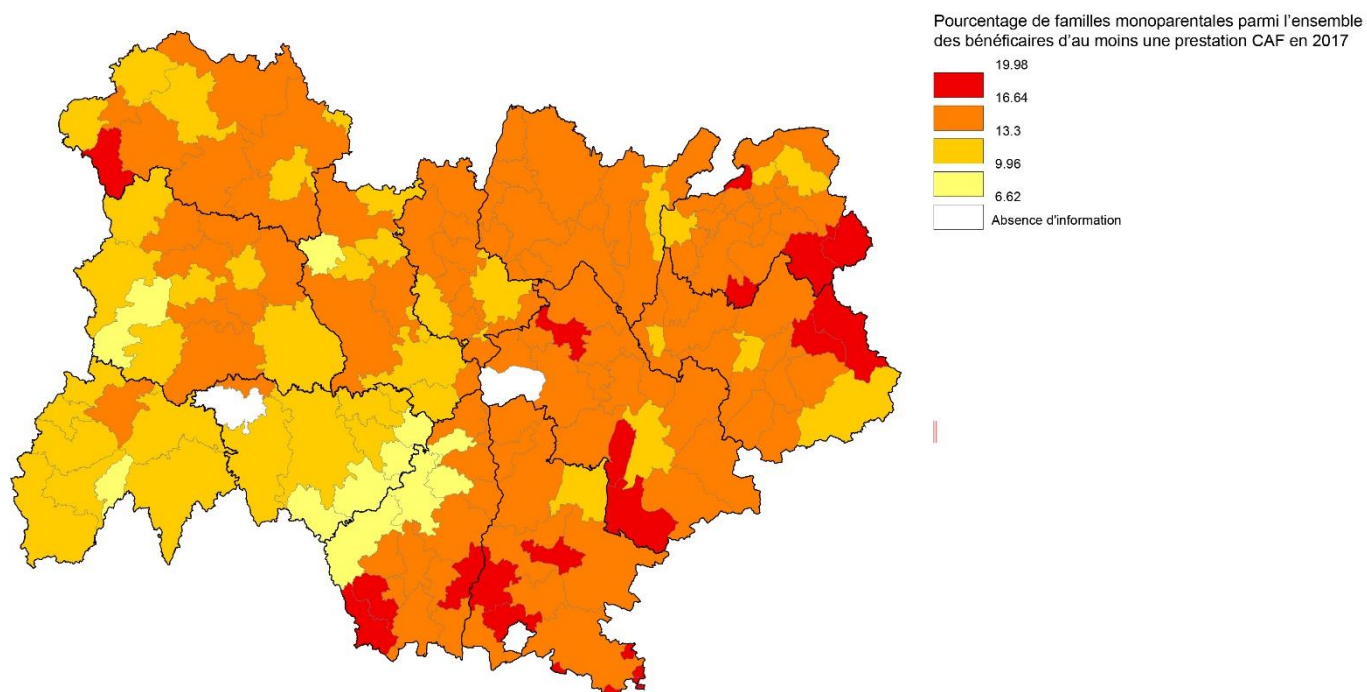
Le croisement des réponses aux données Insee est important. Ainsi, contrairement aux autres classes de population, les agents territoriaux et élus semblent au fait de la situation des personnes âgées en situation de pauvreté précarité, voire ont tendance à surestimer leur importance.

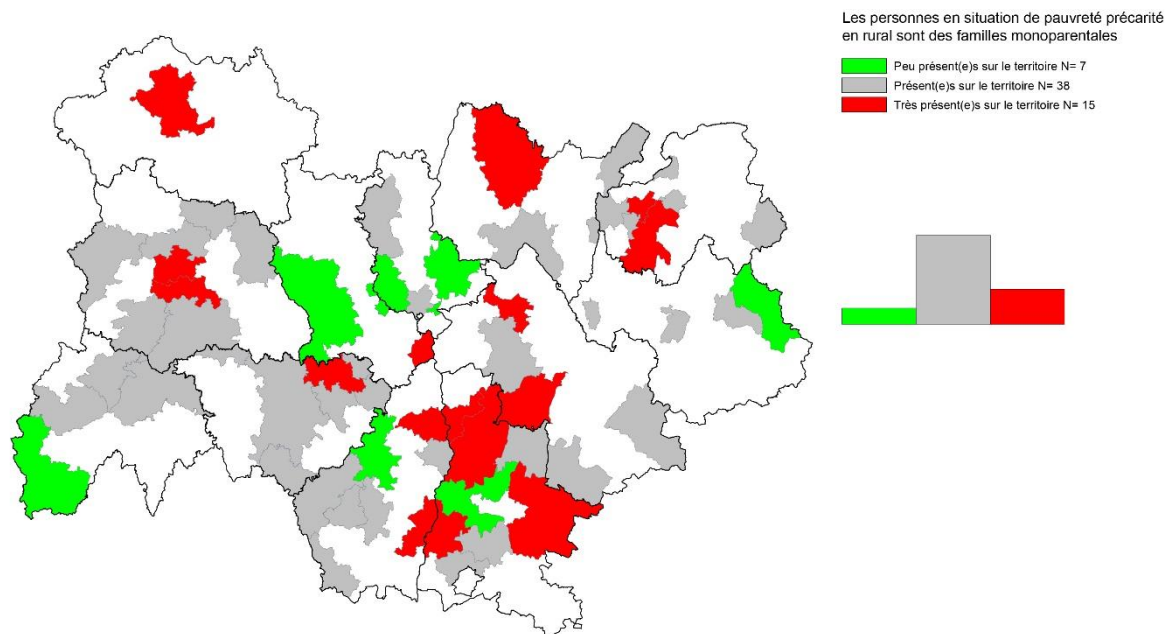


3.1.4 Les familles monoparentales et nouveaux arrivants



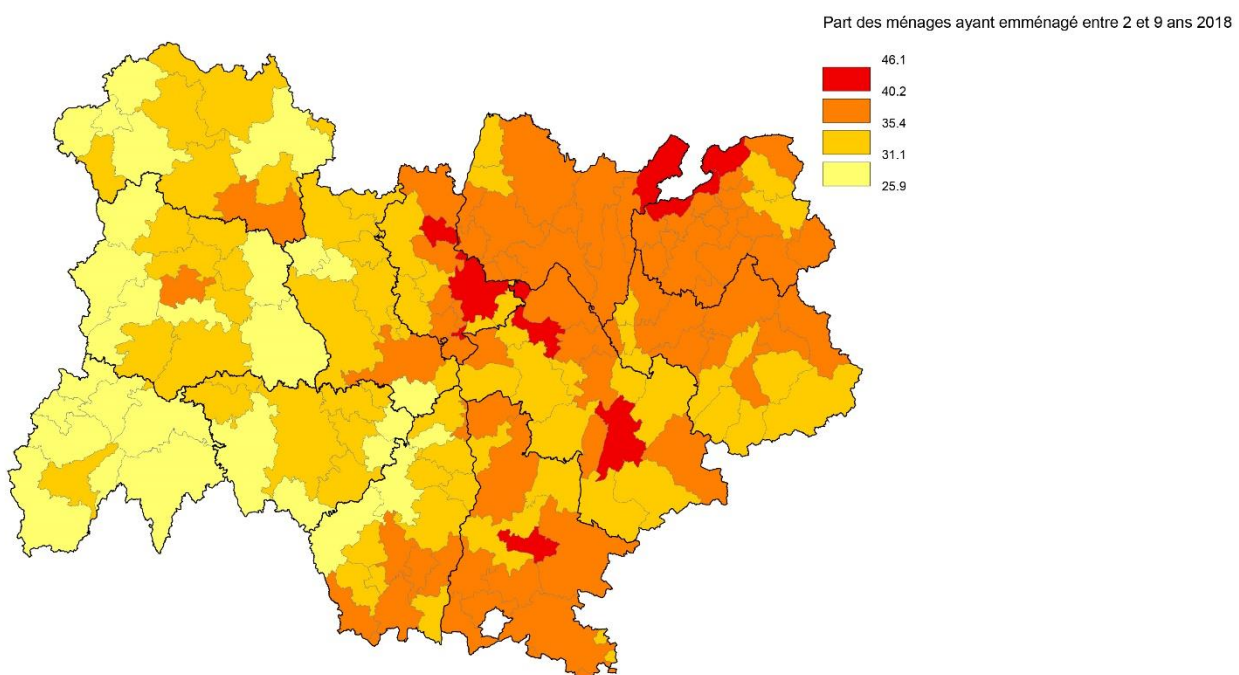
La carte précédente souligne un point important, à savoir la présence plus importante des familles monoparentales en milieu rural. La carte ci-dessous corrobore ce constat, où les familles monoparentales bénéficiaires d'aide à la Caf ne sont pas présentes en plus grandes importance dans les agglomérations mais dans d'autres territoires.



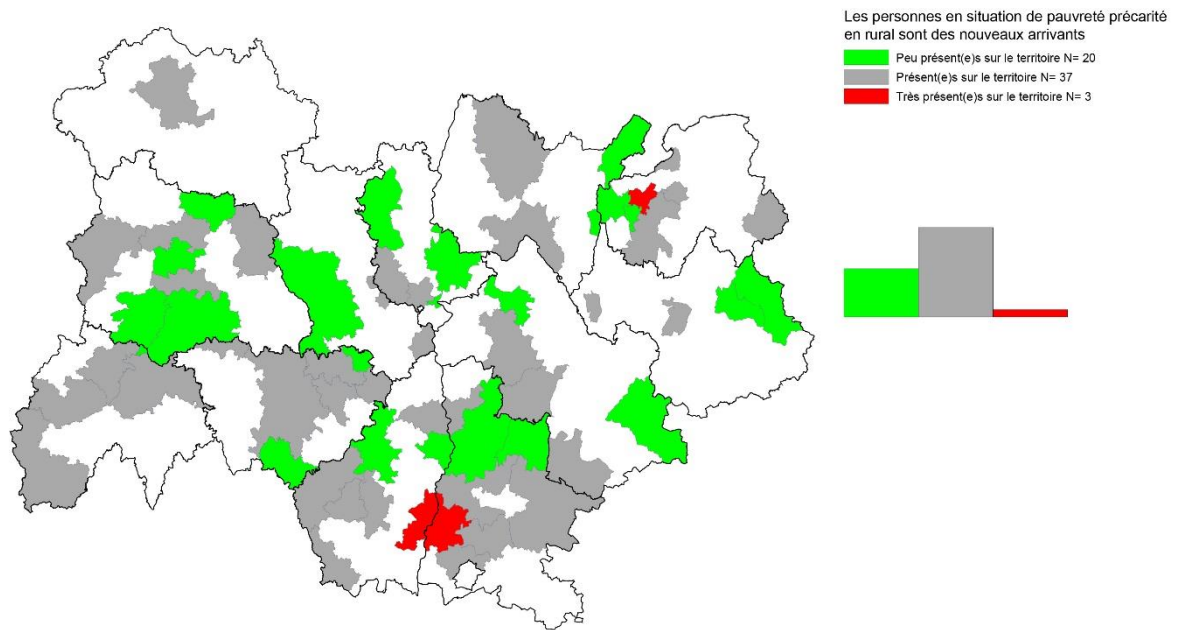


Ainsi, les données Insee, Caf et la carte issue des réponses au questionnaire confirment une présence plus importante, en pourcentage, de famille monoparentale en situation de PP loin des grandes agglomérations. Ce constat corrobore des travaux de terrain et divers études mettant en avant des stratégies d'installation de familles monoparentales en milieu rural, attirées par les faibles coûts de logements. Les agents et élus semblent se montrer plutôt justes dans leur perception.

C'est dans ce sens que nous avons intégré dans la même partie la catégorie des nouveaux arrivants. En effet, les deux cartes ci-dessous traduisent aussi dans les politiques d'installation

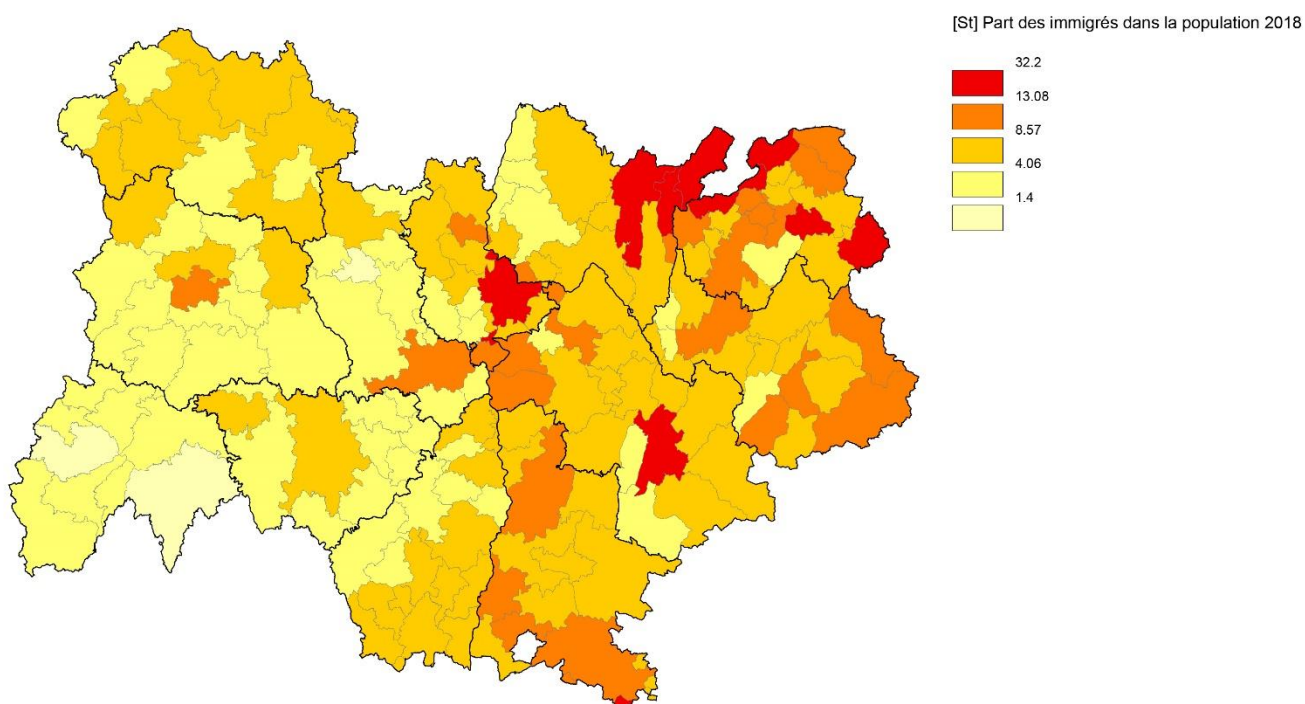


L'attrait des classes à bas revenus pour le milieu rural.

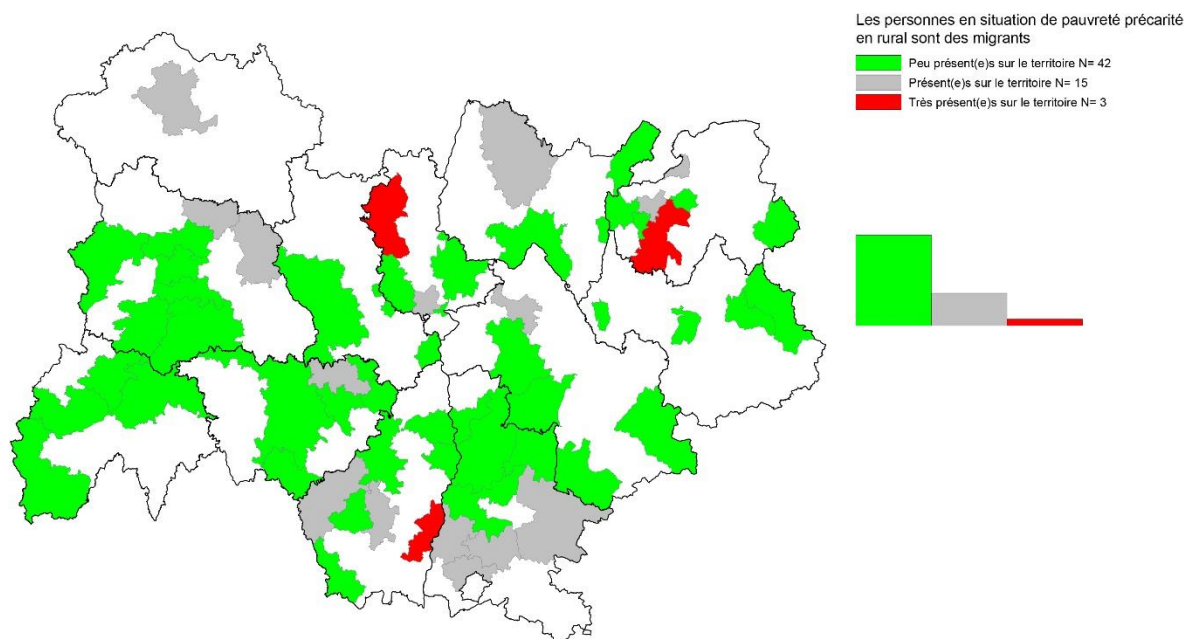


Si le dynamisme de certaines régions (les Savoies, le pays de Gex) et des agglomérations expliquent les politiques d'installation, la vallée du Rhône permet aussi de nuancer ce constat et d'intégrer aussi d'autres stratégies telles celles constatées pour les nouveaux arrivants.

3.1.5 Les migrants



Selon la définition de l'Insee un immigré « est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France ». La carte ci-dessus traduit l'installation généralisée dans les grandes villes et le bassin genevois. En revanche, les études Insee recense les immigrés installés, et non les « migrants » dont les profils varient, d'autant plus que leur statut.



La compréhension de la classe relative au « migrants » mérite selon nous une étude plus approfondie, croisée avec des relevés de terrains. Nous ne sommes pas en mesure d'extrapoler justement les réponses. Le questionnaire montre ici ses limites selon nous.

3.1.6 Conclusion

L'analyse des publics identifiés et de la perception des agents révèle dans un premier temps la difficulté pour saisir statistiquement certaines populations (migrants) pour confronter les dires d'acteurs, ou de les corréler avec leur situation socio-économique (pas de données statistiques sur les situations socio-économiques des « nouveaux arrivants »). Nous avons également relevé une sous-estimation de la question de la PP chez les jeunes et chez les agriculteurs. En revanche, les situations des personnes âgées et des familles monoparentales, publics très concernés par les questions de PP, sont plutôt bien identifiées comme classes particulièrement concernées par la PP.

Nous pourrions suggérer d'approfondir le cas de territoires affichant des décalages marqués entre les ressentis des agents et les statistiques Insee. Si certains situation demeurent plutôt évidente (Diois, lieu touristique pour les jeunes saisonniers), les questionnaires ne permettent pas d'aller plus loin dans l'analyse.

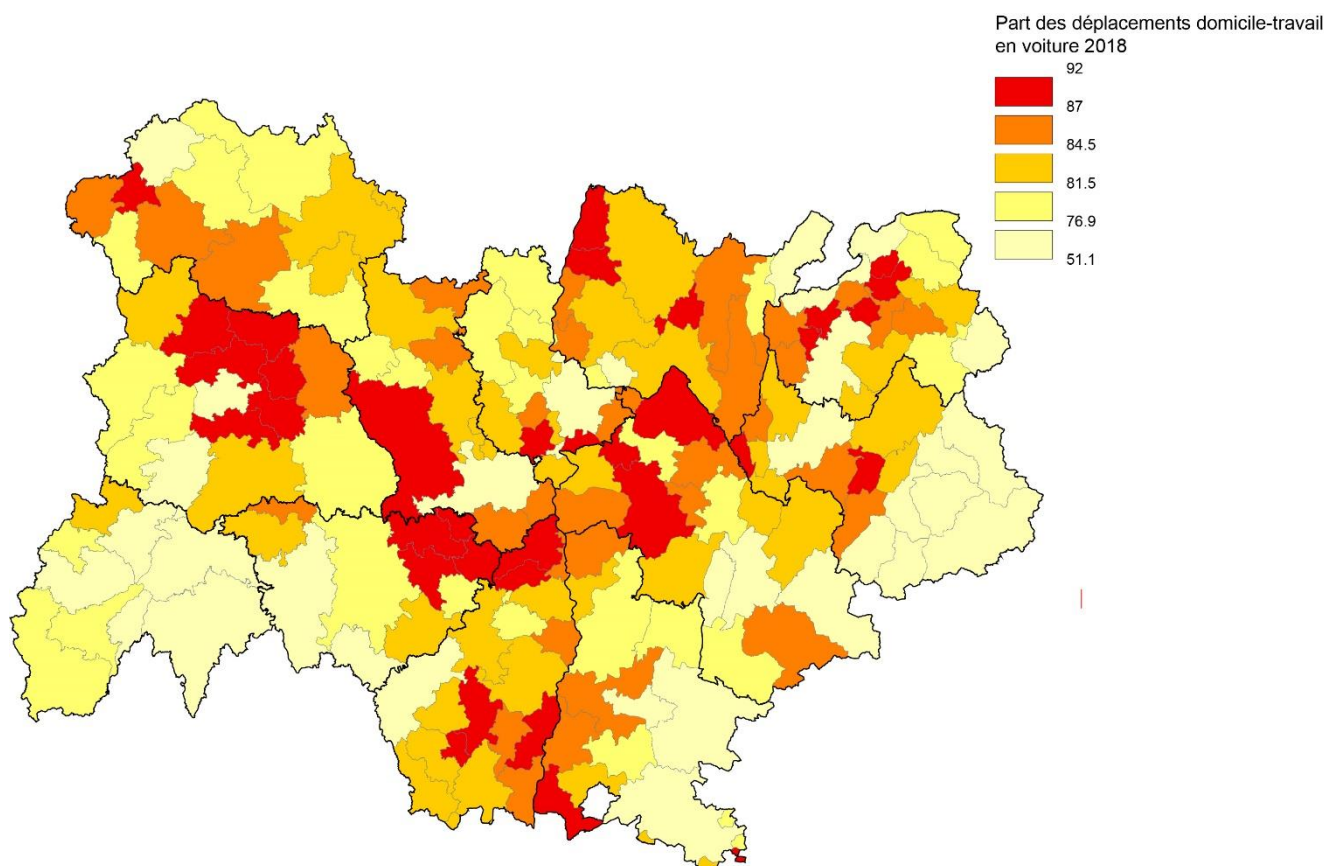
3.2 La lutte contre la PP dans les territoires

L'enquête questionnait la perception des agents sur les publics régulièrement identifiés comme en situation de PP. Il s'agit ainsi de confronter désormais la question de l'identification des formes de PP et des actions mises en place. Plus généralement, cette partie a pour vocation de mieux dégager les diverses formes d'actions de la part de EPCI en faveur de la lutte contre la PP.

3.2.1 Les types de difficultés rencontrées

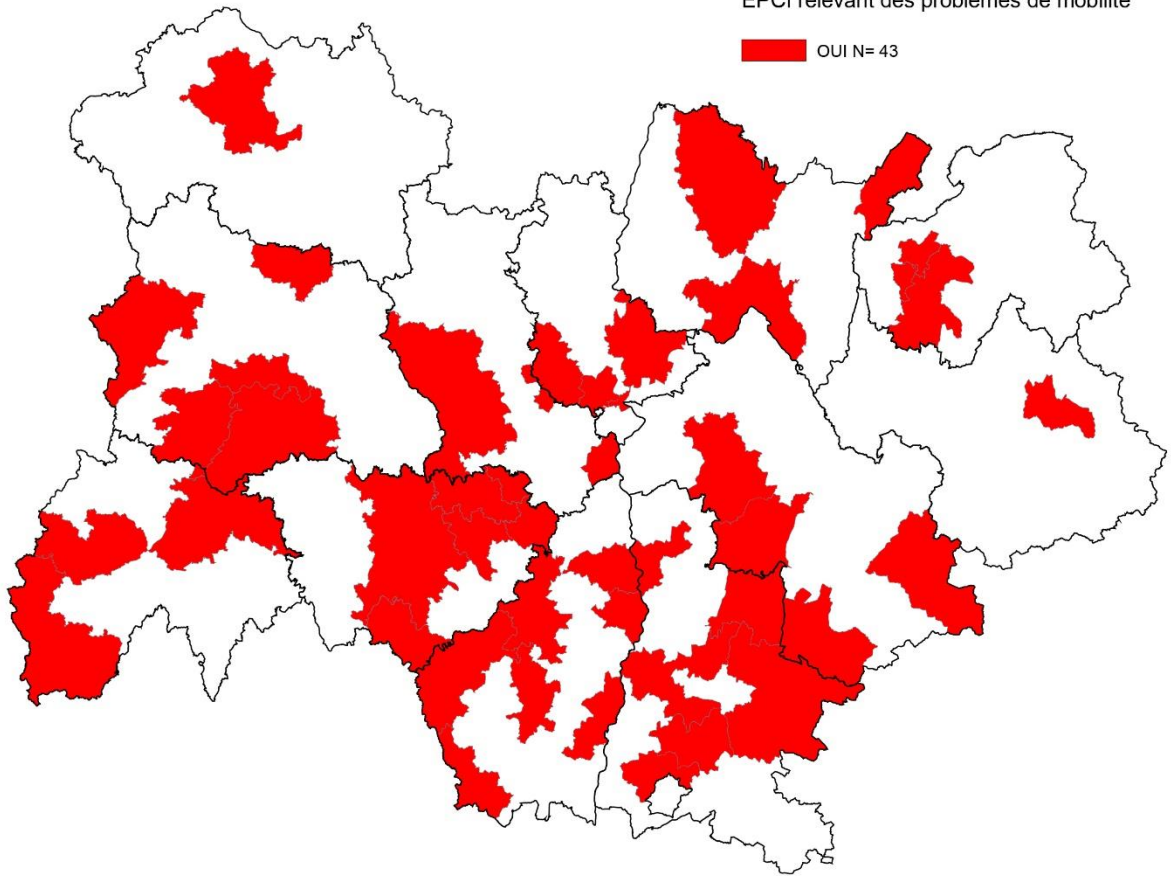
A la question des « *Types de difficultés marquantes que rencontrent les personnes en situation de pauvreté-précarité* », plusieurs suggestions de difficultés étaient proposées. L'essentiel des réponses mobilise ces suggestions, peu d'agents sont effectivement sortis de celles-ci, n'offrant qu'une possibilité restreinte d'analyse qualitative. Dans l'ordre des difficultés, la question de la mobilité domine, avec 45 réponses, puis la question plurielle du logement (mal logement, difficultés d'accès aux logements sociaux, logement insalubres/chers, etc.) avec 43 réponses. Viennent ensuite la question de l'emploi (32 réponses) et de la santé (30 réponses). Enfin, si la formation (17 réponses), les loisirs et la culture (12 et 9 réponses apparaissent), il faut noter l'absence quasi systématique de la problématique alimentaire mentionnée qu'à deux reprises.

La question de la mobilité, régulièrement soulignée dans les réponses comme centrale et élément

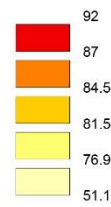


déclencheur peut être analysée par une analyse cartographique.

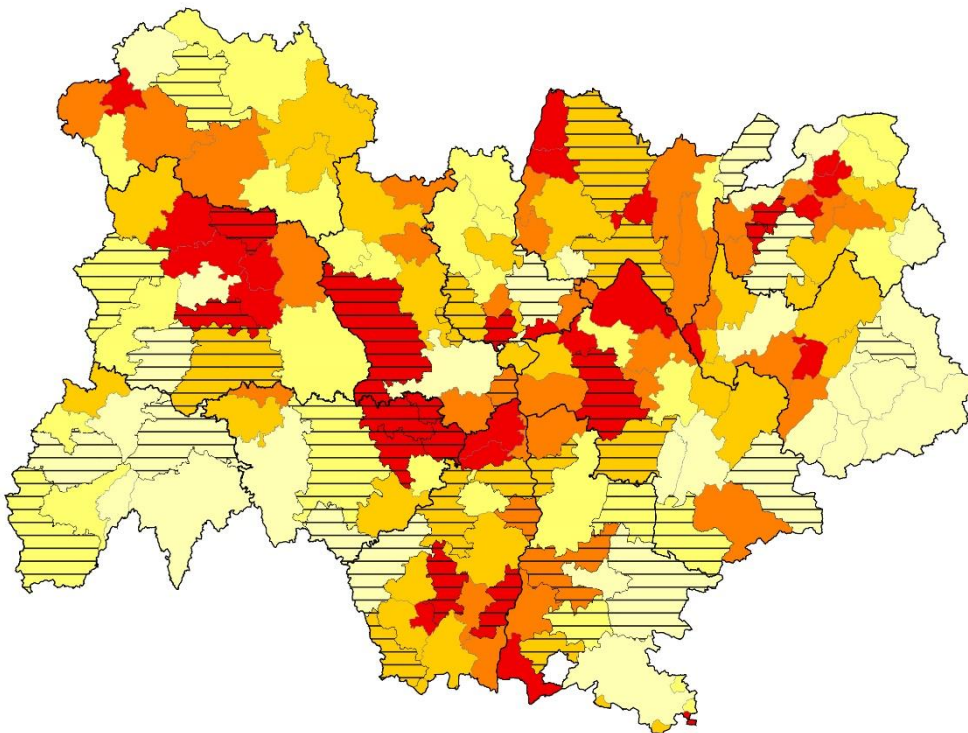
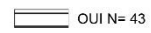
EPCI relevant des problèmes de mobilité



Part des déplacements domicile-travail en voiture 2018



EPCI relevant des problèmes liés à la mobilité



Les cartes précédentes démontrent que la question de la mobilité n'est pas corrélée au type d'EPCI. En effet, grandes agglomérations ou petites EPCI rurales, très axées sur les mobilités motorisées, tous les profils ont signalé la problématique de la mobilité. De plus elle conditionne la situation de PP (emploi, aide diverses). Il s'agit donc d'une problématique transversale forte et commune à tous les territoires, ce qui explique sa forte récurrence dans les réponses.

3.2.2 Actions mise en place

Bien qu'intervenant plus tard dans le questionnaire, nous analysons cette réponse à la suite des problématiques de PP identifiées. L'objectif est de confronter les besoins identifiés et les formes de réponse par les EPCI.

Les principales actions mises en place par les EPCI contre la PP sont le logement et la parentalité (31 et 30 réponses), puis la mobilité (23). L'aide alimentaire arrive ensuite avec 19 réponses, puis l'aide financière ou matérielle aux associations (14).

Ces réponses doivent être discutées. En effet, la parentalité (garde d'enfants, famille monoparentales, etc.) n'est pas une problématique centrale relevée dans les difficultés, mais intègre pourtant 50% des réponses. De même que l'aide alimentaire, non mentionnée dans les difficultés. En revanche, le logement et la mobilité sont bien présents. Toutefois, seuls 22 EPCI ayant identifié le logement comme difficulté déclarent agir en faveur, tout comme 17 EPCI qui ont relevé la mobilité comme difficultés déclarent agir en ce sens.

Mobilité et logement sont donc des problématiques récurrentes, fortes, et surtout identifiées, mais pas nécessairement suivies d'action en ce sens, encore moins à travers une politique volontariste autre que les subventions.

Enfin, il faut distinguer deux types d'aide, celles financières et attribuées sur demande (aide au logement et à la mobilité) et celles relevant davantage d'une politique mieux établie : aide à la petite enfance. Le logement nourrit parfois des politiques également foncières (PLH) ou la construction/pilotage d'un OPAH. Cette polarité s'explique par une compétence petite enfance largement prise par les EPCI, contrairement à celle de la mobilité, du logement, etc. Pour les logements sociaux, les EPCI semblent effectivement davantage relayer les OPAH. L'aide alimentaire passe en premier lieu par le soutien aux associations ou à une coordination avec les ADMR. Le soutien est avant tout financier, logistique et parfois technique (montage de dossier). La question de l'emploi est régulièrement déléguée aux services de mission locale.

Si les problèmes de compétences sont régulièrement évoqués, parfois pour justifier une faible action, il ressort des EPCI qui peinent à monter une réelle politique, qui plus est transversale sur la question de la PP.

3.2.3 Identification des publics

Précisons au préalable une certaine redondance, ou incompréhension dans les réponses, entre la question relative à l'identification des publics qui mentionnait les « relais », et la question liée aux partenaires d'actions (point suivant).

A plusieurs reprises, les réponses mentionnaient ou sous-entendaient une difficulté pour l'EPCI d'entrer en contact direct avec les publics, privilégiant des relais pour cela. De même, l'identification des publics semble s'effectuer dans des lieux déjà dédiés à l'aide à la personne.

Le principal interlocuteur des EPCI reste les CCAS (26 réponses), l'échelle donc communale, afin de repérer les publics. Viennent ensuite les associations (22 réponses). Les partenaires sociaux, assistant social, ainsi que les centres sociaux ne sont que très peu mobilisés (respectivement 13, 12 et 10 réponses). Les services de l'Etat ne sont que très peu ressortis dans les réponses (13 pour les missions locales, 7 pour les Caf, 6 France Services), pourtant bien présents dans les territoires.

Nous pouvons conclure à un cloisonnement des actions entre celle relevant des EPCI et celle de l'Etat, au contraire d'une bonne synergie entre les communes et associations, actrices principales, et les intercommunalités.

3.2.4 Les relais d'actions

Le premier relais d'actions mobilisé par les EPCI est le monde associatif (43 réponses), puis le Conseil Départemental (41 réponses), ainsi que divers services de l'Etat (12 réponses pour la mission locale).

Le cas des Missions locales interpelle puisque que la quasi intégralité des territoires dispose de ce service (59 sur 60), or seuls 12 territoires travaillent avec. De même, les agents déclaraient lors de la question précédente ne pas identifier les publics avec les services départementaux. Ils placent toutefois majoritairement dans cette question le conseil départemental comme « relais ». Il y a donc soit une délégation des EPCI envers certains services départementaux, soit un rôle de relais de l'EPCI vers les services départementaux, soit un rôle d'intermédiaire ou de facilitateur pour l'application de la politique du conseil départemental dans les territoires. Les réponses ne sont pas suffisamment détaillées pour valider ou invalider les hypothèses.

Seuls 22 EPCI travaillent également avec les CCAS, 17 avec les travailleurs sociaux, 11 avec les centres sociaux. Ainsi, les EPCI interagissent entre l'échelon départemental et communal (CCAS), mais surtout avec les associations, même si celles-ci ne maillent pas nécessairement tout le territoire intercommunal.

Précisons enfin que les réponses des partenaires associés aux EPCI n'ont que très peu détaillé dans quelle mesure s'effectuait la collaboration (partenariat, délégation, travail commun, etc.).

3.2.5 Nouveaux besoins et impact de la crise covid

Effectué en temps de crise épidémique (la première réponse au questionnaire a été enregistrée le 12 novembre 2020), les réponses au questionnaire tendent à fusionner la question liée aux nouveaux besoins et ceux liés à la crise covid.

D'une manière générale, les réponses semblent effectivement marquées par les effets des confinements/couvre-feu et mesures de distanciations sociales. L'isolement et la rupture du lien social figurent parmi les réponses les plus fréquentes. Il faut également noter l'importance de la

mobilité comme enjeu émergent (14 réponses), même si sur les 14 réponses 9 avaient déjà identifié la mobilité comme une difficulté d'ores et déjà constaté dans les territoires. La désertification rurale et la fracture/précarité numérique sont régulièrement rappelées. On le voit, cette réponse est à mettre en parallèle avec celle sur les types de difficultés identifiées où des problématiques persistent : mobilité, logement, santé, lien social. Les difficultés déjà repérées semblent s'accroître. Les questionnaires transcrivent une continuité entre les « anciens » besoins peu résorbés, et de nouveaux, renforcé ensuite par la crise sanitaire.

Ainsi, d'une manière générale, tant sur la question de l'aide alimentaire, de la mobilité, de l'emploi/revenu, l'essentiel des réponses souligne l'impact d'une crise qui ne fait qu'accentuer une situation ante-covid chez des personnes déjà en situation de PP. Les réponses sur les besoins émergent se prononcent peu sur l'apparition d'un public nouveau, d'une densification des personnes en situation de PP, préférant accentuer sur l'impact sur des situations socio-professionnelles déjà marquées avant l'année 2020. Les réponses mettent toutefois en avant les personnes âgées, et dans une moindre mesure les jeunes et les familles monoparentales. Le logement est une thématique évoquée.

Enfin, même si la crise sanitaire tend à décupler les problématiques de PP ante-covid, celle-ci a semble-t-elle développé la demande d'aide alimentaire, et surtout révélé les fractures numériques et renforcé l'isolement, confirmé des situations d'exclusion en cas de moyens de mobilité restreints ou quasi nuls. La fin du contact physique a effectivement impacté certaines tournées, visites ou permanence, d'autant plus pénalisante en cas de mobilité réduite. Le public déjà invisible l'est devenu encore plus. De même, la question des territoires employant des saisonniers souligne un nouveau public dans une situation de PP, notamment les jeunes.

Conclusion, des EPCI rarement au cœur d'une politique mais relais essentiel entre les échelles d'actions

En amont des conclusions, nous souhaiterions apporter une recommandation en faveur de l'élaboration du questionnaire, ou plus précisément suggérer une question manquante. En effet, si le questionnaire questionne la perception des agents sur les personnes en situation de PP, ainsi que les actions mises en place et les relais, une question plus directe sur les publics concernés par les initiatives intercommunales aurait permis de compléter les résultats. En effet, les réponses sur les partenaires de type « département », « travailleurs sociaux », « associations » n'offrent pas suffisamment de détail pour cibler un public précis, hormis les actions liées à la parentalité qui définissent de fait un public.

Une question sur les effets de la réforme de 2017 (fusion des EPCI) sur la politique de lutte contre la PP (gains ou pertes de compétence ?), ainsi que la cohérence entre l'échelle des nouveaux territoires et celle d'une telle politique auraient également pu nous être utile.

Si nous reprenons les principales problématiques relevées (logement, mobilité, emploi et santé), les EPCI admettent indirectement par leurs réponses sur les éventuelles actions mises en place, une faible intervention sur le sujet. En effet, si des politiques peuvent être menées (soutien à la rénovation, mise en place d'un service de transport) il s'agit davantage d'aides financières à des démarches individuelles ou aux associations, voire une fonction de relais/réorientation vers des services compétents, généralement publics (OPAH, Mission Locale, etc.) ou d'un portage technique afin d'élaborer un projet/convention, etc. Nous insistons ici sur le cas de la mobilité, problématique centrale, croissante et transversale mais peu érigée en réelle politique. La prise de compétence peut être une première réponse...

Par ailleurs, comme évoqué précédemment, la question de la parentalité suscite en revanche une orientation plus forte, généralement soutenue par une prise de compétence sur le sujet. Si elle n'entend pas initialement lutter contre la PP, elle intègre un public concerné permettant une vraie politique à l'échelle du territoire. A l'inverse, les personnes âgées, pourtant bien identifiées dans les classes concernées par des situations de PP, ne bénéficient pas d'une politique analogue, hormis l'action coordinatrice de quelques CIAS (souvent lié aux Ephad), d'un espace France services parfois itinérant et d'un soutien à l'ADMR.

D'une manière générale, hormis quelques territoires engagés, sur un angle d'action défini en faveur de lutte contre la PP ou à destination d'un public précis, les EPCI, par manque de moyens et de compétences (et donc de volonté politique aussi), ne constituent pas les principales collectivités territoriales où s'applique et se définit une politique de lutte contre la PP. Toutefois, l'absence de compétence ou de prérogatives officielles n'interdit pas d'agir. Surtout, les intercommunalités servent de liant, de relais fondamental entre les différentes strates (commune et département), mais aussi de coordinateurs pour l'accueil et l'exercice d'organismes publics (mission locale, maison France service), ou associatifs (ADMR), interagissant sur des zonages proches ou identiques à ceux de l'EPCI.